

Mémoire déposé par l'**ADISQ**
au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, dans le
cadre de la **consultation *Objectif numérique***

Février 2017

LA MUSIQUE QUÉBÉCOISE À UN POINT DE BASCULE :
POUR UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE AUDACIEUSE



Table des matières

1. Présentation.....	1
2. Introduction	1
3. L'industrie québécoise de la musique et du spectacle : unique au monde	4
3.1 Des entreprises indépendantes	5
3.2 Des entreprises dynamiques.....	5
3.3 Un secteur qui se distingue par une forte prise de risque	6
3.4 Des entreprises partenaires des artistes	7
3.5 Une fierté pour les Québécois.....	8
4. Portrait d'une industrie fragilisée par de nombreuses mutations	8
4.1 Chute spectaculaire des revenus liés à la vente d'enregistrements sonores	9
4.2 Déplacement de valeur : les Québécois dépensent de plus en plus pour accéder à des biens culturels, et de moins en moins pour ces biens	10
4.3 La révolution du streaming	11
4.4 Situation particulière de YouTube	12
4.5 Les deux grands défis apportés par le streaming : revenus et visibilité	13
4.5.1 Revenus engendrés par la consommation de musique sur les services d'écoute en continu	13
4.5.2 Le défi de la découvrabilité.....	15
5. Pistes d'action : pour une stratégie numérique audacieuse	16
5.1 Mesures entrepreneuriales : pour rétablir un équilibre à court terme dans le marché de la musique.....	16
5.2 Mesures politiques : adapter le cadre législatif, réglementaire et fiscal	17
5.2.1 : Encourager la modernisation du cadre législatif et réglementaire canadien	17
5.2.2 Mesures fiscales provinciales : le Québec peut agir en pionnier	18
5.3 Autres mesures.....	20
5.3.1 Rehausser le soutien à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec	21
5.3.2 Financement de la recherche.....	21
5.3.3 Réouverture possible de l'ALENA : préserver l'exemption culturelle.....	23
6. Conclusion	24

1. Présentation

1. L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et de rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.
2. Dans ce document, nous exposerons les grandes idées qui, selon nous, devraient guider notre réflexion collective au moment d'élaborer une vision gouvernementale cohérente dans le cheminement du Québec vers une société numérique, en nous concentrant uniquement sur le thème « culture et numérique », du point de vue de l'industrie de la musique enregistrée et du spectacle de musique et d'humour. Depuis plus de 15 ans, notre secteur est au cœur de plusieurs mutations — en grande partie liées au passage au numérique — qui touchent le milieu culturel. Nous croyons donc que notre point de vue sur l'avenir de nos expressions culturelles est privilégié, expérimenté et éclairant.
3. D'emblée, nous tenons à mentionner que nous avons participé, en 2016, à l'important chantier de réflexion mené par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le but de mettre sur pied une nouvelle politique culturelle. Nous joignons d'ailleurs, en annexe, l'intervention que nous avons alors soumise au gouvernement. Nous avons de plus présenté à l'automne 2016 un plan d'action concret interpellant les décideurs de tous les paliers, et notamment le ministre de la Culture et des Communications, Monsieur Luc Fortin, pour qu'ils soutiennent notre secteur afin de lui permettre de traverser le tumulte dans lequel il se trouve actuellement. Nous présenterons à nouveau ces demandes dans ce document, en plus de proposer de nouvelles pistes d'action concrètes, audacieuses et à la portée de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.
4. La réflexion que nous vous proposons ici s'inspire par conséquent de ces grands chantiers que nous venons tout juste de mener. Si aucune « solution magique » n'existe pour assurer la pérennité de la culture québécoise à l'ère numérique, nous croyons que cette proposition aboutie contient de nombreuses pistes d'action pour les décideurs, à court, à moyen et à long terme.

2. Introduction

5. Depuis le début des années 2000, le développement rapide des technologies numériques a forcé les entrepreneurs de tous les secteurs de l'économie à moderniser leurs modèles d'affaires. Toutefois, les impacts de cette transformation ne se sont pas fait sentir de la même façon ni à la même vitesse, dans chacun des secteurs.

6. En culture, par exemple, l'industrie musicale fut, avec l'arrivée du piratage, la première touchée — et de façon pour le moins brutale. La dématérialisation de l'enregistrement sonore s'est présentée aux producteurs comme un défi tout à fait particulier, forçant une adaptation immédiate. Ainsi, aujourd'hui, d'autres secteurs sont aux prises avec des défis que l'industrie de la musique a déjà relevés depuis longtemps, par exemple la numérisation des contenus en milieu muséal ou dans les bibliothèques.
7. Nous plaidons donc ici pour la mise en place d'une stratégie numérique gouvernementale souple et différenciée, capable de prendre en compte les réalités spécifiques de chacun des secteurs industriels québécois, notamment en culture.
8. Pour la musique québécoise, le défi immédiat est de maintenir, malgré la baisse dramatique des revenus d'exploitation, une masse critique de productions culturelles francophones, diversifiées et de qualité professionnelle, et de déployer des efforts supplémentaires pour augmenter la découvrabilité et le succès de ces productions. Il faut de surcroît s'assurer que le cadre fiscal, réglementaire et législatif soit modernisé, de façon à permettre à tout le milieu québécois de la musique de récolter des revenus suffisants dans la nouvelle économie de la musique, dominée par des entreprises étrangères qui échappent actuellement à la plupart des règles en place et ne contribuent pas à cet écosystème dont elles tirent pourtant généreusement profit.
9. À cet égard, les cinq enjeux du volet culture et numérique soulevés par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre de cette consultation visent juste :
 - la modernisation des modèles économiques traditionnels en culture et en communication, puisque ces derniers ne sont plus en mesure d'assurer une juste rémunération des créateurs ;
 - la visibilité et la découvrabilité des contenus francophones dans les marchés mondiaux, où la concurrence est très forte et l'offre surabondante ;
 - le développement des compétences liées aux nouvelles pratiques numériques ;
 - la diversité culturelle de même que la vitalité de la culture québécoise et francophone ;
 - le maintien et l'augmentation des capacités de création et de production essentielles au dynamisme dans toutes les régions du Québec.
10. Ces cinq enjeux, tous étroitement reliés, constituent assurément une synthèse fort pertinente des défis auxquels doivent aujourd'hui s'attaquer les industries

culturelles québécoises. Certains d'entre eux se répondent même ; pensons au développement des compétences liées aux nouvelles pratiques du numérique, qui représente, à notre avis, un champ d'action à court terme où le gouvernement a le pouvoir d'agir et qui est essentiel pour que les entreprises d'ici relèvent les défis de la modernisation et de la découvrabilité.

11. Dans cette intervention, nous présenterons différentes mesures qui peuvent être posées par le gouvernement afin de permettre à l'industrie de la musique d'être outillée pour faire face à ces enjeux.
12. De façon générale, nous ne saurions trop insister sur l'importance de mettre l'entreprise au cœur de toute intervention gouvernementale. Comme nous le montrons plus longuement dans la suite de cette intervention, la réalité entrepreneuriale du secteur de la musique au Québec est unique — au monde, et même dans la province, par rapport aux autres secteurs culturels :
 - **unique au monde** parce qu'elle repose sur des entreprises locales indépendantes et non sur de grands labels internationaux : ceux-ci sont virtuellement absents de toute activité de production musicale au Québec ;
 - **unique par rapport aux autres secteurs culturels québécois** parce que l'investissement et la prise de risque sont massivement pris en charge par le privé : contrairement à d'autres industries culturelles où les revenus proviennent presque exclusivement des diverses formes d'aide publique, le secteur de la musique réussit à générer des revenus autonomes importants.
13. Les mesures que nous proposons peuvent être divisées en trois groupes distincts :
 - 1- Des mesures représentant un soutien direct, souvent par du financement, à l'entreprise.
 - À cet égard, nous présenterons ici les éléments clés d'une demande ayant été soumise à l'automne dernier au ministre de la Culture et des Communications, Monsieur Luc Fortin. Cette demande contient plusieurs pistes de solution concrètes aux enjeux soulevés dans la présente consultation et nous croyons qu'un appui du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministère de la Culture et des Communications à ce sujet serait prometteur.
 - 2- Des mesures politiques, tantôt législatives, tantôt réglementaires, tantôt fiscales, qui permettront à ces entreprises d'évoluer dans un cadre moderne, adapté aux nouveaux défis qui se présentent à elles.
 - À ce sujet, nous présenterons rapidement des demandes que nous avons déjà acheminées au gouvernement fédéral en ce

qui concerne de nécessaires modifications à plusieurs lois relevant de ses compétences. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien du gouvernement du Québec et notamment du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation auprès d'Ottawa ;

- nous formulerons aussi deux propositions relevant du cadre législatif québécois.

3- Nous présenterons finalement trois mesures pouvant être fortement proposées par votre ministère et s'arrimant parfaitement aux objectifs d'une stratégie numérique, soit :

- le financement accru de l'Observatoire de la culture et des communications (OCCQ) ;
- le financement de recherches dans des domaines de pointe ayant des impacts significatifs pour l'industrie de la musique, mais aussi pour plusieurs autres secteurs économiques, notamment les algorithmes et les métadonnées ;
- une participation active du Québec à d'éventuelles discussions sur la question de l'exemption culturelle dans l'ALENA.

14. Il ne fait aucun doute que la structure industrielle de notre secteur, mise en place il y a 40 ans, lorsque les majors, qui dominent la production musicale dans le monde, ont choisi de délaissier notre marché, est ce qui a jusqu'ici permis à notre culture musicale de s'épanouir d'aussi belle façon, malgré les grandes turbulences des dernières années. C'est aussi elle, nous en sommes convaincus, qui permettra à la musique québécoise de se renouveler dans toute sa diversité dans l'avenir.

3. L'industrie québécoise de la musique et du spectacle : unique au monde

15. L'industrie québécoise de la musique telle que nous la connaissons aujourd'hui a vu le jour au début des années 1980. Les majors, responsables de la grande majorité des contenus musicaux dans le monde, délaissaient alors notre marché, le jugeant trop petit et peu propice à la rentabilité. Ce fut l'occasion pour une industrie composée d'entreprises indépendantes locales de voir le jour. Depuis, les succès d'artistes québécois, ici comme à l'étranger, se sont succédé. Les entrepreneurs de la musique ont été fragilisés par les nombreuses mutations qui ont frappé leur secteur au cours des quinze dernières années, comme nous le montrons dans la section suivante, mais les caractéristiques qui les définissent depuis le début leur ont jusqu'à maintenant permis de continuer d'accompagner les artistes qu'ils produisent vers le succès.

16. L'industrie québécoise de la musique, en quelques phrases clés, c'est :

- Des entreprises **indépendantes**
- Des entreprises **dynamiques**
- Un secteur qui se distingue par une forte **prise de risque**
- Des entreprises **partenaires des artistes**
- Une **fierté** pour les Québécois

3.1 Des entreprises indépendantes

17. Dans le monde, la production musicale et les parts de marché de la vente de musique sous toutes ses formes sont essentiellement dominées par trois entreprises multinationales étrangères : Universal Music Group, Sony Music et Warner Music Group. Des entreprises indépendantes sont présentes un peu partout, mais demeurent marginales sur le plan de la production locale et des parts de marché. Le Québec fait figure d'exception : les entreprises indépendantes québécoises y sont responsables de plus de 95 % de la production des contenus musicaux, et, dans l'univers physique, de près de 50 % des ventes.

18. Il est essentiel que les politiques publiques prennent en considération cette importante unicité québécoise. Les critiques souvent adressées aux producteurs de musique à l'international ne peuvent pas être bêtement réacheminées aux producteurs québécois, qui œuvrent dans un marché nettement plus restreint, et qui sont loin de disposer des moyens et de la force d'impact et de négociation propres à des multinationales.

19. Produire de la musique au Québec en 2017 est une activité industrielle risquée et difficile, qui demande un sens de l'adaptation exceptionnel. Est-il seulement permis d'en douter ? Les entrepreneurs du secteur sont passionnés par leur métier et animés par le désir de voir les carrières des artistes qu'ils accompagnent se développer.

3.2 Des entreprises dynamiques

Structure industrielle

L'entreprise musicale en quelques chiffres, en 2013-2014¹ :

- Chiffre d'affaires moyen des producteurs : **1,5 million \$**
- Chiffre d'affaires médian : **470 000 \$**

¹ SODEC, *Situation financière des entreprises du PADISQ*, 2015 : <http://www.sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/06/etudesituation-financierepadisq2015vfweb.pdf>

- Nombre d'employés : 80 % des entreprises comptent **4 employés** ou moins²
- Marge bénéficiaire avant impôt et profit extraordinaire : **7,1 %**
- Part du financement public (aides sélectives et crédit d'impôt remboursable) sur le total des revenus :
 - Provenant du gouvernement du Québec : **10 %**
 - Provenant du gouvernement fédéral : **6 %**

Impact économique³

En 2013-2014, les entrepreneurs de la musique au Québec ont :

- Dépensé **261,5 millions \$**
- Contribué au PIB à hauteur de **212,5 millions \$**
- Employé **3400** personnes
- Produit un rendement sur l'investissement public de **150 %**

Production artistique

Chaque année, les entrepreneurs de la musique mettent en marché :

- Environ 400 albums en tout genre (incluant des albums instrumentaux, classiques et jazz), dont autour de 250 sont en français

3.3 Un secteur qui se distingue par une forte prise de risque

20. Produire de la musique, c'est un investissement en capital de risque. Les mises sont élevées et les rendements plus incertains que jamais. La quasi-totalité de cette dynamique de risque est prise en charge par les entreprises elles-mêmes, l'aide publique ne représentant que 16 % de leurs revenus. Avec 84 % de revenus, c'est une réalité fort différente de ce qu'on observe dans d'autres secteurs culturels, où la part des revenus autonomes est minime, et où l'effort entrepreneurial se déploie essentiellement avec des fonds publics.

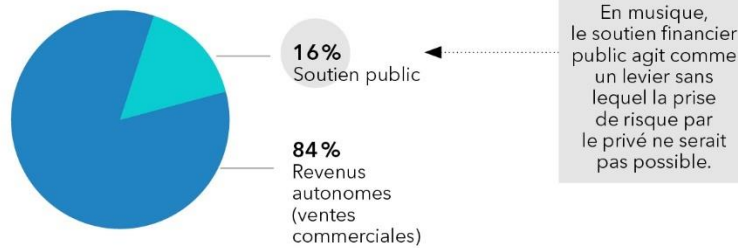
21. Les entrepreneurs de la musique et du spectacle investissent et risquent leurs propres fonds dans leurs projets. Pourtant, l'aide publique leur est absolument nécessaire : c'est un levier essentiel qui rend possible la prise de risque. Nous pensons que ce modèle entrepreneurial performant doit être soutenu plus que jamais, et qu'un soutien public planifié de façon stratégique peut lui permettre de continuer à réussir. À défaut, la prise de risque par le privé pourrait ne plus devenir possible. Le cas échéant, le secteur de la musique deviendrait un autre secteur culturel où la part de l'investissement privé serait modeste.

² ADISQ

³ ADISQ. *Le crédit d'impôt remboursable. Une mesure fiscale structurante et essentielle pour la musique et le spectacle québécois*. 2014 :

http://adisq.com/medias/pdf/fr/ADISQ_memoire_Commission_fiscalite.pdf

SOURCES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DE LA MUSIQUE



ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE 108 ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DU SECTEUR DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Revenu	Nombre d'entreprises	Revenus totaux	Dépenses totales	Marge bénéficiaire
0-250K\$	38	5 065 977 \$	4 557 577 \$	10,0%
250K\$-500K\$	18	7 265 444 \$	7 121 516 \$	2,0%
500K\$-750K\$	12	7 798 985 \$	7 467 945 \$	4,2%
750K\$-1M\$	10	8 409 757 \$	7 905 414 \$	6,0%
1M\$-1,25M\$	7	8 014 795 \$	7 499 505 \$	6,4%
1,25M\$-1,5M\$	4	5 413 626 \$	5 523 454 \$	-2,0%
1,5M\$ et plus	19	115 351 204 \$	106 135 496 \$	8,0%
TOTAL	108	157 319 788 \$	146 210 907 \$	7,1%

Source : SODEC, données de 2013-2014

3.4 Des entreprises partenaires des artistes

22. On entend parfois que l'évolution récente de la technologie a fait en sorte que les moyens techniques nécessaires pour la production d'un enregistrement sonore sont devenus beaucoup plus accessibles au cours des dernières années, ce qui aurait pour effet de faciliter l'autoproduction des artistes. Il est vrai que l'équipement et les logiciels de base nécessaires à la réalisation d'un enregistrement sonore sont dorénavant pratiquement à la portée de tous. Mais cette accessibilité rendrait-elle caduc le rôle du producteur de musique ?
23. Notons d'abord que, partout dans le monde, les contenus musicaux qui se trouvent au sommet des palmarès sont produits par des entreprises professionnelles, qui recourent à une technologie de pointe. Pour que le public d'ici continue d'aimer la musique québécoise, il est impératif de s'assurer que cette dernière demeure *professionnelle*.
24. Mais surtout, si le rôle d'entrepreneur convient à certains artistes, ce n'est assurément pas le cas de tous. Dans un article publié dans La Presse+ le 25 février dernier, un article portant sur l'artiste montréalais Leif Vollebek l'illustre éloquentement : « *Ce qui a changé depuis sa première offrande, en 2010 ? Une maison de disques, Secret City Records, qui l'accompagne dans son aventure et la finance. Pour la première fois, l'auteur-compositeur-*

interprète de 30 ans a pu ranger sa calculatrice et la paperasse administrative pour se consacrer pleinement à son art.⁴ »

25. Les entreprises québécoises indépendantes sont le meilleur véhicule pour assurer aux Québécois le renouvellement d'une offre musicale riche et diversifiée.

3.5 Une fierté pour les Québécois

26. Sondage après sondage, cela se confirme : les Québécois sont attachés à la culture québécoise. Ils aiment leurs artistes et sont fiers des succès qu'ils récoltent. À titre d'exemple récent, mentionnons un sondage commandé par l'ADISQ et l'Association canadienne des radiodiffuseurs à l'automne 2015,⁵ qui révélait que :

- 82 % de la population considère que la musique québécoise, c'est notre héritage
- 75 % de la population considère qu'il s'agit d'un secteur dynamique
- 67 % des Québécois se disent très intéressés par la musique québécoise francophone
- 85 % des répondants trouvent important de faire la promotion de la culture québécoise

27. Le portrait que nous avons jusqu'ici dressé des entrepreneurs de la musique est optimiste. Le dynamisme dont ces derniers font preuve ne doit toutefois pas faire oublier dans quelle tempête ils se trouvent, et ce, depuis plus de 15 ans.

4. Portrait d'une industrie fragilisée par de nombreuses mutations

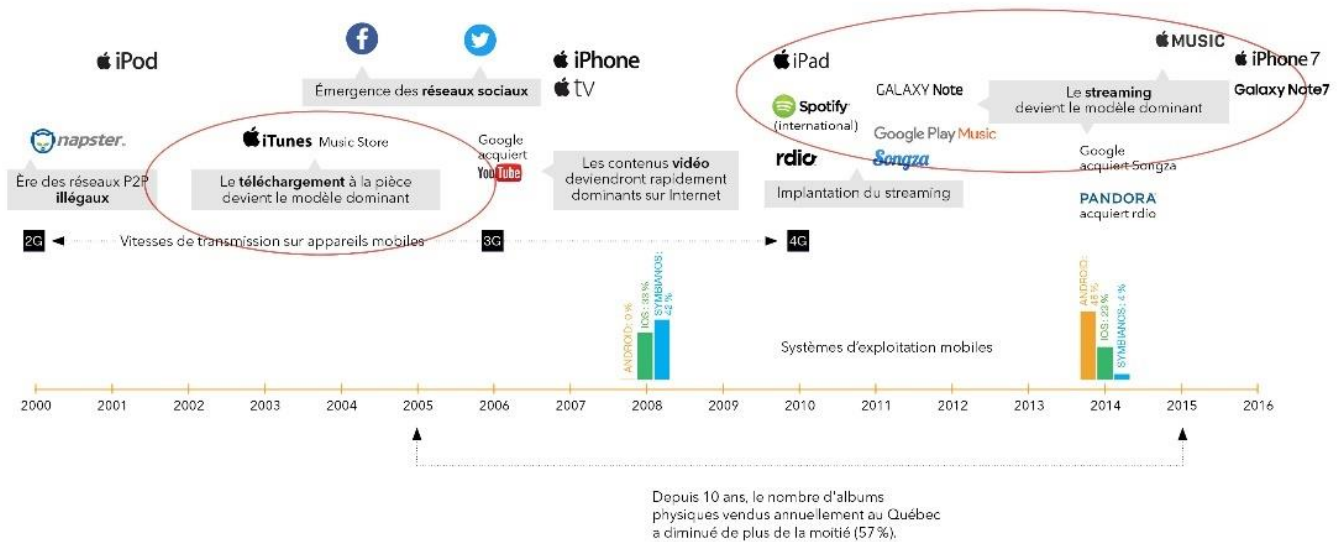
28. Dans la présente section, nous souhaitons dresser un portrait des nombreux bouleversements qui ont frappé l'industrie de la musique depuis les quinze dernières années afin de mettre en évidence les défis prioritaires auxquels il faudra s'attaquer à court terme si l'on souhaite en assurer la pérennité.

⁴ La Presse+, *Voyager léger*, 25 février 2017.

⁵ *Guide de mise en marché de la musique québécoise*, <https://guidemqf.ca/2015/>

4.1 Chute spectaculaire des revenus liés à la vente d'enregistrements sonores

29. Au cours des 15 dernières années, l'industrie de la musique a subi de nombreuses mutations.



30. Comme l'illustre le diagramme ci-dessus, qu'on parle de plateformes de diffusion, de supports d'écoute, de vitesses de transmission mobile ou de canaux utilisés pour la promotion, en 15 ans à peine, presque tous les paramètres techniques de l'industrie ont changé, et ce, plusieurs fois.

31. Considérons seulement les plateformes de distribution. Au début des années 2000, alors que la menace absolue était le piratage et l'échange gratuit de notre musique, le modèle du téléchargement légal imposé par Apple est venu apporter une partie de la solution au problème. Aujourd'hui, déjà, ce modèle est en passe de devenir lui-même obsolète, avec la mise en place des plateformes d'écoute en continu sur abonnement : le *streaming*. Bientôt, plus personne n'achètera une pièce ou un album en tant que tel.

32. En 2000, l'International Federation of the Phonographic Industry (IFPI), qui tient des données sur l'état mondial de l'industrie de la musique, affichait des revenus globaux de 36,9 milliards \$⁶ — et cette somme ne prenait en compte que les ventes de disques. En 2015, les revenus de l'industrie étaient de 15 milliards \$⁷, un montant qui comprend plusieurs sources de revenus, en plus des albums physiques.

33. Au cours des 11 dernières années, les ventes d'albums physiques au Québec ont baissé de 67 %⁸.

⁶ ADISQ, *Rapport annuel 2004-2005* : <http://adisq.com/medias/pdf/fr/rapportannuel04-05.pdf>

⁷ IFPI, *Global Music Report 2016*, 12 avril 2016. <http://www.ifpi.org/news/IFPI-GLOBAL-MUSIC-REPORT-2016> [ci-après IFPI]

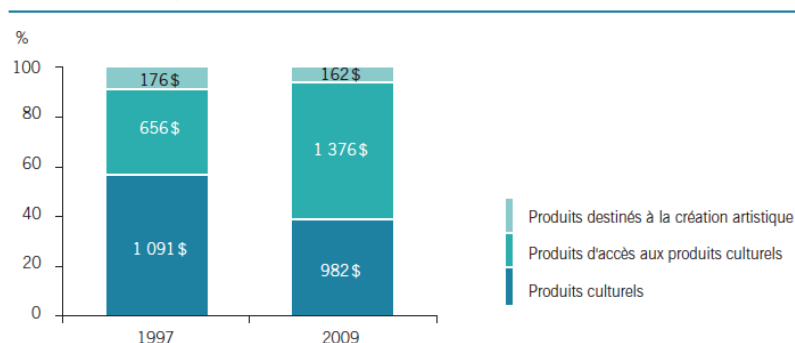
⁸ Observatoire de la culture et des communications, analyses de l'ADISQ. [ci-après OCCQ]

34. Et entre 2015 et 2016, la baisse dans les ventes de disques au Québec établit un triste record : **les producteurs d'ici ont vendu 24 % moins d'albums physiques qu'au cours de l'année précédente**⁹, laissant présager l'arrivée à un point de bascule.
35. Or, alors que nous observons pour la première fois en 2014 une baisse du côté des ventes numériques aussi, le phénomène s'est répété en 2015. Voilà que l'année 2016 semble confirmer pour de bon que les ventes en ligne ne compenseront jamais les pertes encourues dans l'univers physique, loin de là : **25 % d'albums numériques de moins qu'en 2015 ont aussi été vendus**. Pour les pistes, la chute est de 19 %. Il s'agit là des baisses les plus importantes jamais observées dans notre secteur.

4.2 Déplacement de valeur : les Québécois dépensent de plus en plus pour accéder à des biens culturels, et de moins en moins pour ces biens

36. En 2009, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec avait publié une étude¹⁰ éclairante, qui montrait que, déjà à l'époque, les Québécois dépensaient considérablement plus pour des produits d'accès aux produits culturels que pour des produits culturels, par rapport à 1997.

Figure 5 Répartition des dépenses culturelles des ménages selon la catégorie de produit, Québec, 1997 et 2009



Source : Adapté de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages, fichier maître*.
 Compilation : Institut de la statistique du Québec, Service des statistiques sociales et démographiques et Observatoire de la culture et des communications du Québec.

37. Mais cette étude remonte à 2009 : il est évident que ce transfert a continué de progresser, les Québécois étant toujours plus nombreux à utiliser Internet et à adopter différents appareils mobiles.
38. Or, les entreprises qui bénéficient de ce transfert, notamment les fournisseurs d'accès à Internet, ne contribuent pas à soutenir ces produits culturels au détriment desquels se fonde sa croissance.

⁹ OCCQ.

¹⁰ OCCQ. *L'évolution des dépenses culturelles des ménages québécoise, de 1997 à 2009*, mai 2012 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-19.pdf>

4.3 La révolution du *streaming*

39. Ce transfert d'une consommation culturelle des *biens* vers un *accès* s'est tout particulièrement accentué en musique avec l'arrivée des services d'écoute en continu, mieux connus sous l'appellation *streaming*. Le Québec, malheureusement, ne dispose actuellement d'aucune donnée sur la consommation de musique par l'entremise de ces services. Toutefois, après avoir constaté l'ampleur du « décrochage » survenu entre 2015 et 2016, le chargé de projet à l'Observatoire de la culture et des communications, Claude Fortier, a rapidement été tenté de soumettre l'hypothèse de l'adoption de plus en plus importante de ces services par les Québécois, comme le rapportait un article du Devoir : « *Si les chiffres de la firme Nielsen, qui récolte les données du streaming, ne sont pas encore ventilés par province, tout semble indiquer que le coupable est la musique en écoute en continu*¹¹ ».
40. Quant à savoir combien de Québécois y sont abonnés, il est complexe de s'y retrouver parmi les différentes données disponibles. Un sondage effectué par Ipsos à la demande de l'ADISQ et de l'ACR en 2015 indiquait que parmi les 87 % de répondants ayant affirmé écouter de la MQF, 50 % le faisaient notamment par Internet¹². Parmi ces derniers, 11 % seulement disaient recourir à des services de musique en continu.¹³ À l'autre extrémité du spectre, le CEFRIO indique quant à lui que 32 % des Québécois utilisaient de tels services en 2015¹⁴. Dans le rapport du CRTC, on indique que 20 % des Canadiens écoutaient de la musique de cette façon en 2015, sans offrir de données québécoises¹⁵.
41. Ce qui ne fait pas de doute, c'est que les services d'écoute de musique en ligne sont en plein essor dans le monde et que leur adoption est en progression. Il existe plus de 400 plateformes légales de musique en ligne, réparties dans 150 pays. Le cap des 100 millions d'abonnés payants dans le monde aurait été franchi en 2016¹⁶, alors qu'en 2010, on n'en comptait que 8 millions. Bien que certains services aient fait une arrivée tardive au Canada, presque tous les gros joueurs sont désormais disponibles : Spotify, Apple Music, Google Play Music, Tidal, Deezer, etc.

¹¹ LE DEVOIR, *Décrochage des ventes de disques. Le succès du streaming a fait chuter les ventes de près de 25 % en 2016*, 13 janvier 2017 : <http://www.ledevoir.com/culture/musique/489049/dcrochage-des-ventes-de-musique>

¹² IPSOS, *Présentation*, Annexe 1, p. 19. Note : Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Ce pourcentage inclut tous ceux qui ont nommé Internet, et non seulement ceux qui l'ont pointé comme premier choix : <https://guidemqf.ca/2015/sites/guidemqf.ca.2015/files/documentations/Présentation-Ipsos-11-nov-2015.pdf>

¹³ Ibid, p. 22.

¹⁴ CEFRIO, *Le divertissement en ligne : des utilisateurs de plus en plus nombreux*, 6 octobre 2015, p. 8 : http://www.cefrio.qc.ca/media/uploader/FasciculeNETendances2015-Divertissementenligne_V.Finale.pdf

¹⁵ CRTC, *Rapport de surveillance des communications 2016*, 26 octobre 2016, p. 33 : <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2016/cmri.htm>

¹⁶ Music Industry Blog : <https://musicindustryblog.wordpress.com/2017/01/06/music-subscriptions-passed-100-million-in-december-has-the-world-changed/>

42. Les services d'écoute de musique en ligne offerts présentement au Québec permettent, gratuitement ou selon divers forfaits payants, dont le prix varie de 10 \$ à 20 \$ par mois environ, d'écouter de la musique de différentes façons, soit de manière interactive et/ou semi-interactive et/ou non interactive :
- L'écoute non interactive permet à l'utilisateur d'écouter une radio traditionnelle en ligne, en simultanée ou en différé. Il n'a aucune prise sur le contenu.
 - L'écoute semi-interactive permet à l'utilisateur d'écouter des radios thématiques, jusqu'à un certain point personnalisé. L'auditeur exerce une certaine forme de contrôle sur le contenu : sauter une chanson, en faire rejouer une autre, selon le coût de son abonnement mensuel.
 - L'écoute interactive permet à l'utilisateur d'accéder à un vaste catalogue dans lequel il puise à sa guise : il choisit son contenu et peut l'écouter à volonté, aussi longtemps qu'il paie son abonnement. Des listes musicales personnalisées selon ses goûts, créées tantôt par des algorithmes, tantôt par des programmeurs, lui sont aussi offertes.
43. Dans les cas des services semi-interactifs et non interactifs, différents mécanismes sont utilisés pour la création de listes et de recommandations :
- Algorithmes : en se basant sur différentes données, notamment les pièces aimées ou sautées par un utilisateur, ou encore, celles se trouvant déjà dans sa bibliothèque personnelle, des listes de lecture complètes sont créées, ou encore, des recommandations à la pièce sont proposées.
 - Programmeurs : des programmeurs créent des listes musicales thématiques.

4.4 Situation particulière de YouTube

44. L'adoption de ces services de *streaming* par les consommateurs de musique en ligne progresse partout dans le monde, mais c'est encore le service YouTube qui domine dans l'écoute de musique en ligne.
45. On estime que les services de *streaming* auraient franchi le cap des 100 millions d'abonnés payants en 2016¹⁷. En comparaison, YouTube dit accueillir 1 milliard de visiteurs uniques visionnant des vidéos musicaux chaque mois¹⁸.

¹⁷ Music Industry Blog : <https://musicindustryblog.wordpress.com/2017/01/06/music-subscriptions-passed-100-million-in-december-has-the-world-changed/>

¹⁸ IFPI. *Global Music Report*. <http://www.ifpi.org/downloads/GMR2016.pdf>

46. Selon un sondage effectué par l'Observateur des technologies Médias (OTM) et cité par le CRTC dans le *Rapport de surveillance des communications 2016*, 55 % des Canadiens écoutaient des vidéos de musique sur YouTube en 2015.¹⁹
47. Des 50 chaînes les plus populaires proposées par le service YouTube en 2017, 18 sont consacrées à la musique. De ce nombre, 11 relèvent de VEVO, un service d'hébergement de vidéos musicales né en 2009 d'un accord entre YouTube, Universal Music Group et Sony Music Entertainment. Notons que cinq de ces chaînes se retrouvent parmi les 10 premières positions.²⁰
48. Au Québec, parmi ceux pour qui Internet constitue le principal mode d'écoute de musique francophone, 62,3 % choisissent YouTube²¹.
49. La popularité grandissante de ces deux types de services pose deux défis de taille à l'industrie de la musique dans le monde, mais tout particulièrement pour l'industrie de la musique québécoise : celui de la rémunération et celui de la visibilité.

4.5 Les deux grands défis apportés par le *streaming* : revenus et visibilité

50. La progression des services de *streaming* constitue actuellement l'élément qui engendre les plus grands défis pour les entrepreneurs québécois de la musique. Nous notons que ces défis font d'ailleurs directement écho à plusieurs des enjeux mis de l'avant dans le volet culture et numérique de cette consultation, notamment : la génération de revenus équitables dans la nouvelle économie de la musique et le défi de la visibilité et de la découvrabilité des contenus locaux dans la mer de contenu étranger à laquelle les Québécois ont désormais accès.

4.5.1 Revenus engendrés par la consommation de musique sur les services d'écoute en continu

51. Faire le portrait des revenus générés par ces nouveaux types de services est complexe. Nous nous contenterons d'en vulgariser les aspects les plus importants.
52. D'abord, la structure de rémunération est complètement différente si l'on pense à des services comme Spotify ou Apple Music, qu'elle ne l'est pour YouTube.
53. Pour les premiers, les revenus sont d'abord déterminés en fonction du type d'abonnement de l'auditeur, les revenus les plus élevés étant ceux découlant des

¹⁹ CRTC, *Rapport de surveillance des communications 2016*, p. 33 :

<http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2016/cmr.pdf>

²⁰ Wikipédia, page consultée le 28 février 2017 :

https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_most_subscribed_users_on_YouTube

²¹ IPSOS, *Présentation*

<https://guidemqf.ca/2015/sites/guidemqf.ca.2015/files/documentations/Presentation-Ipsos-11-nov-2015.pdf>

abonnements de type « premium », c'est-à-dire ceux pour lesquels l'abonné paie.

54. Pour l'utilisation de la musique, les services doivent payer pour des droits de communication au public par télécommunications et des droits de reproduction pour les différents ayants droit : auteurs-compositeurs, interprètes et producteurs. Certains de ces droits sont l'objet de tarifs établis par la Commission du droit d'auteur, et d'autres sont négociés de gré à gré. Actuellement, les tarifs ne sont pas tous en application, mais ceux qui le sont sont généralement très bas — et sont loin de permettre de compenser la perte engendrée par la chute des ventes de musique.
55. Par exemple, au Canada, un tarif destiné aux artistes-interprètes et aux producteurs pour les services non interactifs et semi-interactifs a été établi par la Commission du droit d'auteur. Malheureusement, ce dernier est dérisoire : 10 fois moins élevé qu'aux États-Unis, soit 0,000 102 \$ par écoute.
56. Quant aux revenus provenant de négociations gré à gré, il s'agit d'ententes confidentielles. Toutefois, on devine aisément que Universal Music Group, Sony Music et Warner Music Group n'ont pas cédé leurs catalogues — qui contiennent des millions de chansons — sans négocier des ententes à la hauteur des œuvres qu'ils possèdent.
57. Pour des entreprises indépendantes comme celles des membres de l'ADISQ, le rapport de force est complètement inversé. Une entreprise d'ici qui refuserait de voir ses œuvres sur ces plateformes se priverait de la visibilité qu'elles offrent, risquant de décevoir certains de ces fans qui paient pour ces services légaux²². En revanche, pour ces services qui possèdent déjà des catalogues contenant des dizaines de millions de chansons, ne pas être en mesure de diffuser les artistes québécois est loin d'avoir un impact similaire à celui qu'engendrerait le fait d'être privé des Beatles ou de Rihanna.
58. À l'automne 2016, un documentaire portant sur la question, *La musique à tout prix*, a été diffusé à Télé-Québec. Dans un article du Journal de Montréal en traitant, des artistes québécois bien connus se sont prononcés sur la question. David Bussièrès, du groupe Alfa Rococo, témoigne des revenus rapportés par une même chanson sur différents supports : « *La chanson a rapporté 17 279,76 \$ pour la radio, soit 2,88 \$ par spin [NDLR Par diffusion. Donc environ 6000 diffusions]. Pour YouTube, avec 60 000 visionnements, nous avons reçu 151,37 \$. Et pour Spotify, avec 30 000 streams, ç'a rapporté 8,50 \$. Dans notre cas, un stream a donc payé 0,000 28 \$.*²³ » La chanteuse

²² Mario Pelchat, qui produit ses propres albums ainsi que ceux du groupe connaissant un grand succès, 2Frères, est à ce sujet un contre-exemple : aucun des artistes produit par cette maison ne rend ses œuvres disponibles sur les services d'écoute en continu, jugeant qu'ils ne sont pas essentiels à la promotion des artistes et qu'ils cannibaliserait les ventes. Notons que les 2Frères sont parmi les meilleurs vendeurs de l'année. Précisons toutefois que même les artistes qui refusent de rendre leurs œuvres disponibles sur les services par abonnement se retrouvent, qu'ils le veulent ou non, sur YouTube.

²³ Journal de Montréal, *Que faut-il faire avec le streaming ?* 22 octobre 2016 :

<http://www.journaldemontreal.com/2016/10/22/que-faut-il-faire-avec-le-streaming>

Ariane Moffatt ajoute : « *Je ne suis pas en train de dire que le streaming n'est pas bon. Je l'utilise moi-même. Mais ce n'est pas parce que tu es écouté aux quatre coins du monde que ça va se transformer en revenus.* »

59. Ainsi, dans plusieurs grands marchés comme les États-Unis, la France ou le Royaume-Uni, par exemple, 2015 aura marqué un retour à (une toute relative) croissance, dopée par le *streaming*. Dans l'état actuel des choses, les producteurs québécois sont toujours loin de pouvoir espérer crier victoire dans un avenir rapproché.
60. Ensuite, sur YouTube, les revenus ne sont soumis à aucun tarif réglementé. Ils découlent uniquement de la publicité. Cette situation est décriée par l'IFPI, qui nomme cette situation le « value gap » : « *At the heart of the value gap is the misapplication of legislative « safe harbour » rules that allow some services, including user upload services such as YouTube, effectively to circumvent the normal rules of music licensing and use copyrighted music content to build their business without fairly remunerating rights holders*²⁴ ».
61. En conséquence, alors que YouTube est, et de loin, le service le plus utilisé pour la consommation de musique sur Internet, il est celui qui reverse le moins aux ayants droit.
62. Si la situation est problématique pour les majors, il va sans dire que les entreprises indépendantes du Québec sont loin de retirer leur juste part de ces services. Cette situation rend de plus en plus difficiles la rentabilisation d'un projet et la possibilité pour un artiste de vivre de son art à temps plein.

4.5.2 Le défi de la découvrabilité

63. Que ce soit sur YouTube ou sur des services d'écoute en continu, les Québécois ont désormais légalement accès à des dizaines de millions de chansons, sans même qu'un abonnement payant ne soit nécessaire.
64. D'aucuns ont vu dans cette « démocratisation » une occasion à saisir : l'accès aux marchés internationaux serait désormais facilité ! Or, on le constate maintenant : plusieurs dynamiques propres au marché physique se reproduisent dans le numérique. Ce sont toujours les artistes soutenus par des multinationales capables d'investir des sommes considérables en promotion et marketing qui dominent les palmarès, partout dans le monde.
65. En réalité, cette accessibilité inédite pose avant tout des défis, aussi techniques que commerciaux, d'une très grande complexité, d'autant plus que des règles qui pourraient assurer une certaine visibilité à du contenu national dans l'univers numérique nous font défaut.
66. Il ne suffit pas de rendre un contenu disponible pour qu'il soit découvert, tant s'en faut.

²⁴ IFPI. *Global Music Report*. <http://www.ifpi.org/downloads/GMR2016.pdf>

67. Sur ce type de services, la découverte musicale relève d'un mélange entre plusieurs éléments : des choix éditoriaux, des ententes commerciales et le travail effectué par les algorithmes. Dans tous les cas, rien ne relève du hasard et les entrepreneurs québécois doivent investir une somme considérable d'effort à cette tâche.
68. Par exemple, nous ne contrôlons pas les algorithmes qui se cachent derrière une plateforme comme Spotify, mais nous devons mieux comprendre comment nous positionner dans un tel écosystème. Nous devons aussi développer, en tant qu'industrie, une maîtrise beaucoup plus poussée de ce qu'on appelle les métadonnées, qui sont un peu l'empreinte digitale d'une pièce dans l'univers numérique. Enfin, le facteur humain n'est pas non plus à négliger : les producteurs d'ici doivent dorénavant être en contact avec ces joueurs afin de leur faire valoir l'importance de mettre leurs contenus en évidence dans le territoire du Québec — dans l'interface des plateformes, mais aussi dans les listes musicales proposées.

5. Pistes d'action : pour une stratégie numérique audacieuse

69. Dans cette section, nous souhaitons présenter au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation différents types de mesures fort prometteuses pour l'industrie québécoise musicale, et en phase avec les objectifs de la présente consultation.

5.1 Mesures entrepreneuriales : pour rétablir un équilibre à court terme dans le marché de la musique

70. À l'automne 2016, l'ADISQ a présenté à tous les décideurs un plan d'action global ayant pour objectif de rétablir un équilibre dans le marché de la musique, qui rémunère de plus en plus ceux qui distribuent et diffusent la musique, et de moins en moins ceux qui la créent et la produisent. Intitulé « *La musique québécoise en transformation. Un secteur dynamique en quête de leviers* », ce plan d'action était assorti d'une demande de financement de 15 millions de dollars, destinée au ministre de la Culture et des Communications, Monsieur Luc Fortin. Il s'agit d'une demande à court terme, qui vise à permettre aux producteurs d'ici de s'adapter à la transition vers l'écoute de musique en continu, qui, pour l'instant, cannibalise les ventes d'albums, sans assurer des revenus adéquats, pour l'instant du moins.
71. Au moment d'écrire ces lignes, l'ADISQ ne sait pas dans quelle mesure le prochain budget du gouvernement du Québec aura pris cette demande en compte. Il paraît toutefois évident que plusieurs des mesures que nous y proposons sont étroitement liées aux enjeux soulevés dans la présente consultation. En plus de joindre ce plan d'action en annexe afin de vous permettre de prendre connaissance de toutes les demandes et argumentaires qui s'y déploient, permettez-nous d'en reproduire ici certains éléments clés,

soit ceux liés au levier du financement, qui pourraient bénéficier d'un appui du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Un soutien de deux ans pour la musique

72. Le soutien requis tourne autour de deux grands axes : l'optimisation de la performance des entreprises du secteur, et la mise en valeur des contenus et des artistes sur toutes les plateformes.
- Le premier axe en appelle à un investissement de 6 M\$ par année, répartis de la façon suivante : 4 millions pour accroître l'accès des entreprises à une main-d'œuvre spécialisée de qualité, et 2 millions pour leur permettre d'augmenter la présence de nos artistes sur tout le territoire du Québec.
 - Le second axe exige un investissement de 1,5 M\$ par année, répartis de la façon suivante : 1 million pour la réalisation de matériel favorisant la visibilité de nos artistes, et 0,5 million pour des opérations de promotion collective.
73. Le soutien financier a principalement pour objectif de permettre à nos entreprises d'investir dans le savoir-faire, l'emploi et l'intégration de compétences spécialisées.

5.2 Mesures politiques : adapter le cadre législatif, réglementaire et fiscal

74. À l'heure actuelle, tant au niveau provincial que fédéral, les producteurs de contenu culturel doivent composer avec des lois qui n'ont pas encore été adaptées à l'époque numérique, ce qui crée un déséquilibre important entre différents joueurs : ceux qui doivent se plier aux lois et règlements en place, et ceux qui y échappent. Nous proposons différentes modifications.

5.2.1 : Encourager la modernisation du cadre législatif et réglementaire canadien

75. Dans ce même plan d'action, l'ADISQ a aussi exprimé plusieurs demandes réclamant une action politique. En effet, le déséquilibre évoqué à la section précédente découle de la captation de la valeur de la musique par de nouveaux intermédiaires : les plateformes de musique en ligne et les fournisseurs d'accès Internet. Pour pallier ce déséquilibre à long terme, il importe de procéder à des modifications à certaines de nos lois, la plupart d'entre elles relevant du gouvernement fédéral.

Actions visant les services de musique en ligne	Actions visant les fournisseurs d'accès Internet	Autres actions
Fin de l'exception réglementaire s'appliquant à ces services	Modifications à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> pour responsabiliser ces acteurs face au contenu qu'ils distribuent	Restauration du régime de copie privée et élimination d'exceptions anachroniques visant les radios
Mise en place d'obligations pour le développement des contenus culturels canadiens et leur visibilité	Modifications à la <i>Loi sur les télécommunications</i> et la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> pour rendre possible l'imposition d'obligations visant le développement des contenus culturels canadiens et leur visibilité	
Rehaussement majeur des tarifs de droits d'auteur		

76. Notons que ces mesures sont revendiquées de façon concertée par plusieurs associations professionnelles et syndicats du milieu de la culture, non seulement au Québec, mais au Canada.

77. Nous croyons que ces éléments, même s'ils ne relèvent pas directement des compétences du gouvernement du Québec, ne sauraient être complètement absents du volet culturel de la stratégie numérique. Nous prions par conséquent le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

- d'élaborer et de consigner dans sa stratégie numérique sa vision de ces enjeux cruciaux ;
- de soutenir ces demandes des industries culturelles auprès des décideurs concernés.

5.2.2 Mesures fiscales provinciales : le Québec peut agir en pionnier

78. En plus de soutenir des actions ciblant le gouvernement fédéral, nous croyons que le gouvernement du Québec peut dès maintenant démontrer une volonté politique claire et jouer un rôle de leader en mettant en place plusieurs mesures politiques. Font partie de ces actions, décrites dans cette section, des mesures fiscales qui sont le reflet québécois de celles demandées au gouvernement fédéral et qui ont de plus été recommandées par un rapport important commandé par le gouvernement Libéral, soit le *Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, rendu public le 3 septembre 2015.

79. Dans ce rapport, deux mesures ont tout particulièrement retenu l'attention de l'ADISQ, soit l'assujettissement des transactions électroniques effectuées par des fournisseurs de pays étrangers ou d'autres provinces à la Loi sur la taxe de

vente du Québec et la mise sur pied d'une taxe sur les services Internet résidentiels, pour soutenir notamment le financement de la culture.

a. Assujettissement des transactions électroniques effectuées par des fournisseurs de pays étrangers ou d'autres provinces à la Loi sur la taxe de vente du Québec

80. Dans le rapport, on indique que :

« La Commission rappelle que dans le cas des transactions par Internet effectuées par des fournisseurs de pays étrangers, le problème de la perception des taxes de vente est à l'ordre du jour des travaux de l'OCDE. Les défis fiscaux liés à l'économie numérique sont au premier rang des discussions en cours entre les principaux pays développés. La Commission indique que les fournisseurs de produits culturels numériques situés au Québec peuvent être désavantagés par rapport à ceux situés à l'extérieur de la province. Par exemple, les fournisseurs situés au Québec sont tenus de percevoir la TVQ et la TPS, contrairement à leurs concurrents lorsqu'ils sont situés ailleurs sur le territoire canadien (pas de TVQ) ou à l'extérieur du Canada (pas de TPS et de TVQ). Pour un produit annoncé à un même prix, par exemple une pièce de musique à 0,99 \$ ou un abonnement mensuel à un site de visionnement de films à 8,99 \$, le montant déboursé par un consommateur québécois peut être jusqu'à 15 % plus élevé lorsque le fournisseur est présent sur le territoire québécois. La commission recommande que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il intensifie ses efforts dans le cadre des travaux en cours de l'OCDE. Pour la perception de la taxe de vente liée au commerce électronique effectué avec le reste du Canada et avec les pays étrangers, la commission est d'avis que le gouvernement du Québec devrait assumer un leadership dans ce dossier, parmi l'ensemble des provinces canadiennes. Concernant le commerce électronique, la commission recommande que le gouvernement du Québec entreprenne des discussions avec le gouvernement fédéral afin que ce dernier accepte d'administrer, pour le compte du gouvernement du Québec, les inscriptions qui deviendraient obligatoires dans le régime de la TVQ pour les entreprises situées au Canada mais à l'extérieur du Québec effectuant des fournitures au Québec sans y avoir de présence physique ou significative. ²⁵» [notre souligné]

81. Le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise n'a pas estimé les revenus pouvant être générés par cette mesure. L'ADISQ s'est livrée à cet exercice, en se concentrant uniquement sur les revenus liés à la musique — les sommes que nous présentons sont donc partielles.

82. À partir des données de ventes numériques réalisées par iTunes, nous estimons qu'une telle mesure générerait des revenus annuels d'environ 3 millions de dollars²⁶.

²⁵ Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, vol. 1, p. 183-187.

²⁶ Cette estimation est évidemment fort partielle puisqu'elle ne tient pas compte des services de musique en ligne tels que Spotify, qui ne perçoivent pas non plus les taxes de consommation sur les frais d'abonnements qu'ils reçoivent, faute de données disponibles et fiables sur le nombre d'abonnés au Québec à ces services.

La prise en compte d'autres secteurs culturels viendrait également gonfler les pertes fiscales du gouvernement du Québec. En y ajoutant par exemple le secteur de l'audiovisuel, on additionnerait à ces pertes fiscales du gouvernement du Québec les taxes non perçues par le service Netflix dont le taux de pénétration est en hausse constante au cours des dernières années.

b. Une taxe possible sur les services Internet résidentiels, pour soutenir notamment le financement de la culture

83. Dans le rapport, on indique aussi que :

« Plusieurs produits culturels, en particulier les pièces musicales ou les films téléchargés, proviennent de fournisseurs situés à l'extérieur du Québec. Ces fournisseurs n'ont pas l'obligation de percevoir la TVQ, et le Québec perd plusieurs millions de dollars en revenus. De plus, le partage de contenu culturel sur Internet peut réduire les revenus que tirent les artistes de leurs créations. La commission recommande donc au gouvernement d'étudier la possibilité d'imposer une taxe sur les services Internet résidentiels, afin de soutenir notamment le financement de mesures existantes ou nouvelles visant la culture. Cela s'ajouterait aux taxes de vente déjà applicables sur ces services.²⁷ »

84. Les auteurs du rapport ont produit une estimation des revenus potentiels de cette mesure, indiquant que :

« Au Québec en 2014, un peu plus de 2,8 millions de ménages utilisaient Internet à la maison pour un coût annuel moyen, taxes exclues, d'environ 420 \$. Ainsi, à titre illustratif, pour dégager des revenus d'environ 50 millions de dollars annuellement avec une telle taxe, il faudrait : — imposer une taxe d'un peu plus de 4 % sur le coût des services Internet ; — imposer une taxe fixe de 17,45 \$ par année (ou 1,45 \$ par mois) par ménage ayant un accès à Internet. Cela s'ajouterait aux taxes de vente déjà applicables sur ces services.²⁸ »

85. L'application de ces deux propositions demanderait assurément de l'audace, et à n'en pas douter, elles positionneraient le Québec comme un leader en la matière. Nous croyons que ces mesures sont à la portée du gouvernement à court terme.

86. D'autant plus qu'il existe des exemples concrets dans d'autres marchés, notamment à Chicago, dont l'administration a, en 2015, de façon innovante, franchi un pas en étendant la taxe d'amusement, qu'elle percevait déjà sur les billets de cinéma et d'événements sportifs, aux services de musique et de télévision en continu.

87. Cette taxe est de 9 % et elle devrait générer 12 millions de dollars de revenus additionnels pour la ville de Chicago²⁹.

5.3 Autres mesures

88. Dans cette section, nous présentons finalement trois mesures portant d'une part sur l'importance pour le Québec d'être un leader dans la recherche et

²⁷ Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, vol. 2, p. 139.

²⁸ Ibid.

²⁹ CHICAGO TRIBUNE, *Chicago extends taxing power to online movies, music, more*, 2 juillet 2015 : <http://www.chicagotribune.com/news/local/breaking/ct-chicago-cloud-tax-met-0702-20150701-story.html> ; CITY OF CHICAGO, *Department of Finance, Amusement Tax Ruling*, 9 juin 2015 : https://www.cityofchicago.org/content/dam/city/depts/rev/supp_info/TaxRulingsandRegulations/AmusementTaxRuling_5_06_09_2015.pdf

l'analyse de données, et d'autre part, sur la nécessité de prendre part à d'éventuelles discussions portant sur l'ALENA.

5.3.1 Rehausser le soutien à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec

89. Nous sommes privilégiés, au Québec, de pouvoir compter sur l'Observatoire de la culture et des communications, qui fait un travail exceptionnel depuis sa création il y a plus de 15 ans. Les analyses éclairantes de l'Observatoire ont fourni à tout le milieu culturel des moyens pour comprendre les transformations qui le touchent et surtout pour développer des stratégies fondées sur des faits avérés. Hélas, en raison d'un budget stagnant pendant de nombreuses années et qui a subi une baisse importante récemment, la contribution essentielle de l'Observatoire reste incomplète. Pourtant, comme le révèlent les actes d'un colloque portant sur la mesure des productions culturelles numériques rendus publics en février 2017³⁰, la mission de l'Observatoire se complexifie à mesure que les façons de consommer des produits culturels des Québécois se diversifient, diversification provenant essentiellement des avancées du numérique. Or, si l'on veut que ce dernier puisse continuer de remplir sa mission, soit de fournir les bases d'une saine réflexion sur la culture, notamment pour aider le gouvernement dans ses prises de décision, il importe d'en rehausser de façon substantielle le financement, et ce, le plus rapidement possible.
90. À ce sujet, nous vous invitons à consulter le mémoire déposé dans le cadre de la présente consultation par les présidentes et présidents des Comités consultatifs de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).

5.3.2 Financement de la recherche

91. Comme nous l'avons expliqué à la section 4 de cette intervention, les métadonnées et les algorithmes sont des éléments déterminants pour répondre aux défis de la visibilité et de la rémunération dans l'univers numérique.
92. Nous invitons le gouvernement du Québec à financer de la recherche dans ces secteurs. La maîtrise de ces sujets complexes et importants pourra lui permettre d'agir en leader en la matière.
- a. Algorithmes**
93. Nous avons traité de l'abondance de l'offre musicale sur Internet. Comment les consommateurs font-ils pour choisir ce qu'ils écoutent et découvrir de la musique ? Les réponses sont multiples : des recommandations sont faites par les amis, des listes d'écoute sont créées par des spécialistes, une chanson a été

³⁰ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Actes du Colloque international sur la mesure des produits culturels numériques*, Montréal, 9 au 11 mai 2016 :

<http://www.colloquemesurenumerique.stat.gouv.qc.ca/documents/UNESCO-DigitalCulturalSymposium-interior-web-r1.pdf>

entendue à la radio traditionnelle, ou à la télévision, etc. Mais très souvent, ce sont des algorithmes qui guident l'amateur sur Internet.

94. Il est indéniable que les algorithmes constituent des outils utiles pour permettre aux internautes de s'y retrouver dans la masse infinie d'informations que contient le Web. Toutefois, ces formules mathématiques qui carburent aux traces laissées par les citoyens sur Internet soulèvent aussi une pléthore d'enjeux éthiques, qui doivent absolument faire l'objet d'une réflexion par les décideurs.
95. Dans un dossier publié en février 2017 par le Devoir, plusieurs de ces enjeux sont vulgarisés. On traite notamment du fait que ces algorithmes (et les données personnelles qui les nourrissent) sont détenus par des entreprises privées, et que ces dernières manquent de transparence. Les élections américaines ont notamment mis en lumière de façon inédite le risque qu'ils peuvent représenter pour la démocratie.
96. L'un des articles de ce dossier portait spécifiquement sur la musique. Le titre en était particulièrement évocateur : « *Les recommandations faites par les services de streaming ouvrent-elles vraiment nos horizons ?*³¹ »
97. On y rapporte une entrevue accordée au magazine Billboard par le cofondateur du laboratoire The Echo Nest, Brian Whitman, un des leaders de l'analyse des données qui mènent à la recommandation musicale (qui appartient depuis 2014 à Spotify), dans laquelle il affirme que « *l'interface ultime serait que vous appuyiez sur "Play" et que vous n'avez rien d'autre à faire*³² ». Autrement dit, les algorithmes seraient en voie d'atteindre un degré extrêmement raffiné de précision.
98. Or, certains chercheurs soulignent toutefois que cette précision a ses limites, et présente même des risques. L'auteur et chercheur français Frédéric Martel pointe notamment le fait que, plutôt que d'élargir les horizons de l'auditeur, l'algorithme peut « enfermer » ce dernier, lui recommandant infiniment le même genre musical. Il évoque aussi des manipulations des algorithmes à des fins commerciales.
99. Enfin, le professeur titulaire au Centre de recherche en droit public (CRDP) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Pierre Trudel, a notamment écrit dans Le Devoir du 22 février qu'« *À bien des égards, les algorithmes régissent nos comportements autant sinon plus que le font les lois et règlements régissant nos activités quotidiennes. [...] Les algorithmes imposent leur logique et leur "loi", ils régulent le fonctionnement des objets et influent sur les comportements des personnes. Évidemment, ils ne régulent pas comme*

³¹ LE DEVOIR, *Les algorithmes, une partition pleine de distorsions, Les recommandations faites par les services de streaming ouvrent-elles vraiment nos horizons ?* 18 février 2017 : http://www.ledevoir.com/culture/musique/492020/musique-les-algorithmes-une-partition-pleine-de-distorsions?utm_campaign=Autopost&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1487439331

³² Ibid.

le font les lois adoptées par les députés. Mais leurs effets peuvent être comparables, souvent plus efficaces ! Dans les sociétés démocratiques, nous avons le choix de laisser les algorithmes régir de grands pans de nos vies ou de prendre les moyens de réguler les régulations qu'ils génèrent.³³ »

b. Métadonnées

100. Un défi trop peu discuté est celui des métadonnées qui constituent la matière première dont se nourrissent les algorithmes présentés ci-haut. Ces regroupements d'informations contenues dans un fichier musical numérique et qui portent sur une diversité d'aspects comme le nom de l'artiste, le titre de l'album, l'année d'enregistrement, le genre musical et davantage encore. Une partie de ces métadonnées associées aux produits musicaux permet aux ayants droit de recevoir une rémunération pour l'utilisation de l'œuvre musicale. Un contenu non identifié ou mal identifié privera les ayants droit de revenus découlant de l'utilisation de leur œuvre. Des métadonnées de mauvaise qualité peuvent aussi faire en sorte que les amateurs de musique auront de la difficulté à retrouver ce qu'ils cherchent, et les nombreux services tels qu'Apple Music, Spotify ou YouTube auront de la difficulté à leur faire des recommandations pertinentes — limitant encore davantage le « pouvoir magique » des algorithmes. La qualité et la richesse de ces métadonnées sont donc un enjeu crucial pour le secteur de la musique, parce qu'elles sont liées à la rémunération et à la visibilité des créateurs.

5.3.3 Réouverture possible de l'ALENA : préserver l'exemption culturelle

101. Le gouvernement du Québec a été un pionnier dans l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité culturelle. Ce fut un travail de tous les instants, en symbiose avec le gouvernement du Canada et la société civile, particulièrement avec la Coalition pour la diversité culturelle (CDC).
102. Cette convention vise notamment à préserver le pouvoir des états d'établir leurs propres politiques culturelles. Elle reconnaît que les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres. Ils ont une double nature : commerciale et culturelle.
103. Ce pouvoir des États est souvent un enjeu dans les négociations de commerce international, négociations qui visent plutôt la plus large libéralisation possible des échanges dans tous les domaines.
104. L'ALENA est un de ces accords où la nature particulière de la culture a été reconnue. Il comporte une exemption culturelle. Il s'agit d'un accord important parce que les États-Unis en font partie alors qu'ils n'ont jamais ratifié la Convention de l'UNESCO.

³³ LE DEVOIR, *Les algorithmes*, 21 février 2017 :

<http://www.ledevoir.com/societe/medias/492159/reguler-ou-etre-regule-par-les-algorithmes>

105. Actuellement, la possibilité d'une réouverture de l'ALENA est discutée. Il se pourrait même que les États-Unis s'en retirent.
106. Par conséquent, nous croyons qu'il s'agit d'un dossier très important qui a le potentiel de produire des conséquences majeures sur notre capacité de maintenir nos politiques culturelles, politiques essentielles pour rétablir un tant soit peu l'équilibre entre les moyens des entreprises qui veulent inonder notre marché de leurs produits et services culturels et ceux de nos entreprises nationales.
107. Le gouvernement a nommé en début d'année Monsieur Raymond Bachand à titre de conseiller spécial du Québec dans ce dossier. Pour l'ADISQ, cela démontre que le gouvernement prend cet enjeu de commerce et de culture au sérieux.
108. À l'ère de l'expansion accélérée du commerce numérique dans la culture, la stratégie culturelle du Québec doit faire du dossier de l'ALENA une priorité à court terme. L'ADISQ compte sur le gouvernement du Québec pour suivre ce dossier de près.
109. Notons que l'ADISQ est un membre fondateur de la Coalition pour la diversité culturelle et en assume la coprésidence depuis plusieurs années parce que nous avons conscience que ces enjeux de haut niveau que sont les accords de commerce international peuvent avoir un impact majeur sur notre secteur.

6. Conclusion

110. En terminant, nous souhaitons remercier la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade, d'avoir invité le public à participer à cette importante réflexion visant à élaborer et adopter une stratégie numérique québécoise.
111. Touchés depuis longtemps par les bouleversements engendrés par le numérique, nous sommes heureux de sentir une volonté de la part de nos décideurs de s'attaquer aux nombreux défis que le passage vers une société numérique apporte. Nous savons que la tâche est grande, et qu'elle peut paraître complexe. Nous avons la conviction d'avoir proposé ici certaines pistes de solution concrètes et à la portée du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.
112. L'industrie québécoise de la musique se trouve actuellement à un point de bascule. Il est urgent d'agir pour que cette dernière soit en mesure de demeurer compétitive et rentable dans un univers décloisonné où les rapports de force sont, jusqu'à maintenant, complètement déséquilibrés. Nous espérons que le gouvernement du Québec aura l'audace d'agir en pionnier.

**EXISTER ET SE DÉMARQUER DE FAÇON DURABLE
PAR NOS EXPRESSIONS CULTURELLES**
FRANCOPHONES, DIVERSIFIÉES, MISES EN VALEUR,
ET DE QUALITÉ PROFESSIONNELLE



Mémoire déposé par l'Association québécoise de l'industrie du disque,
du spectacle et de la vidéo (ADISQ) dans le cadre des consultations
publiques sur le Renouveau de la politique culturelle du Québec

Déposé à Montréal, le 3 juin 2016
Pour présentation à Gatineau, le 22 août 2016

SOMMAIRE

L'ADISQ souhaite apporter ici sa contribution à la réflexion du ministère de la Culture et des Communications sur l'élaboration de la prochaine politique culturelle du Québec.

Dans ce bref mémoire, nous proposons que cette politique, tout en reposant sur de grands principes fondamentaux, permette le déploiement rapide de plans d'action concrets pour les différents secteurs de la culture au Québec.

Du point de vue privilégié qui est le nôtre face aux grandes mutations technologiques qui transforment le champ de la culture (la musique ayant été le premier secteur touché et celui qui, encore à ce jour, est le plus profondément transformé par le phénomène), nous constatons que tous les secteurs de la culture, au Québec, n'en sont pas au même stade et ne font pas face aux mêmes défis devant les forces transformatrices qui les traversent. Nous plaçons donc en faveur d'une politique culturelle qui évitera les généralisations et l'uniformisation, et rendra possible des stratégies d'action différenciées selon les secteurs.

À cette fin, nous proposons que la nouvelle politique identifie trois grandes priorités d'intervention :

- l'identité francophone, qui doit demeurer centrale mais qui est confrontée à une réalité différente de celle de 1992, moment de la rédaction de la précédente politique culturelle ;
- la création, la production et la mise en valeur de contenus culturels diversifiés et de qualité professionnelle – tous les termes de cette longue énumération étant d'une égale et cruciale importance, et devant se traduire par des initiatives au chapitre du financement et de la visibilité ;
- et la mise en place de passerelles pour assurer l'accès des contenus culturels québécois à la plus vaste portion possible de citoyens québécois.

En appui à notre argumentaire, nous nous efforçons de fournir des exemples provenant de notre propre secteur (avec de plus amples détails en annexe), et nous nous permettons quelques mises en garde contre certaines idées en vogue mais potentiellement ravageuses, notamment celles de la gratuité et du partage à l'ère numérique, celle de l'hybridité généralisée des contenus culturels, et celle du « citoyen créateur ».

PRÉSENTATION

- 1 L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et de rejoindre leurs publics : producteurs de disques, spectacles et vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.
- 2 Dans ce document, nous exposerons les grandes idées qui, selon nous, devraient guider notre réflexion collective au moment de rédiger une nouvelle politique culturelle, et nous les appuierons par des exemples provenant de notre propre secteur. Depuis plus de 15 ans, ce dernier est au cœur de plusieurs mutations – notamment technologiques – qui touchent le milieu culturel. Nous croyons donc que notre point de vue sur l'avenir de nos expressions culturelles est privilégié, expérimenté et éclairant.
- 3 D'emblée, nous tenons à souligner que notre propos est focalisé sur la finalité de la politique, celle de se traduire rapidement par des plans d'action concrets qui, sous la gouverne du ministère de la Culture et des Communications, seront déployés dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. À plusieurs reprises, nous nous permettrons des mises en garde contre la tentation d'étendre la politique à des champs d'application où elle perdrait sa pertinence et son pouvoir d'influer sur le cours des choses. Avec la généralisation des domaines et des outils de la créativité, il pourrait être facile de confondre, par exemple, activité créative et création artistique, ou industries créatives et industries culturelles.
- 4 Enfin, signalons que pour développer cette proposition, nous nous sommes concertés avec les principaux intervenants du milieu professionnel de la musique et des arts de la scène.¹ Bien que nous n'ayons pas cherché à exprimer une position commune, on reconnaîtra clairement dans notre argumentaire certains éléments convergents.

LES PRINCIPES FONDATEURS

5 Dans son Cahier de consultation, le ministère présente les grands principes sur lesquels devra s'appuyer la nouvelle politique culturelle. Nous faisons nôtres ces principes, et proposons de les renforcer par les éléments suivants :

- **La reconnaissance, à titre de pierre d'assise, de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.**

Cette convention officialise, entre autres, le droit inaliénable des États de légiférer en matière de politiques culturelles, et la préséance de ce droit sur les accords commerciaux internationaux.

- **La reconnaissance de la valeur économique de la culture et des droits qui lui sont associés.**

La culture engendre une importante activité économique. Elle produit aussi une propriété intellectuelle, et est donc à l'origine d'une importante création de richesse. Il importe que ce droit de propriété soit reconnu, mieux encadré et adéquatement rémunéré.

- **La reconnaissance et la valorisation de tous les maillons de la longue chaîne qui permet à un contenu culturel de rejoindre son public.**

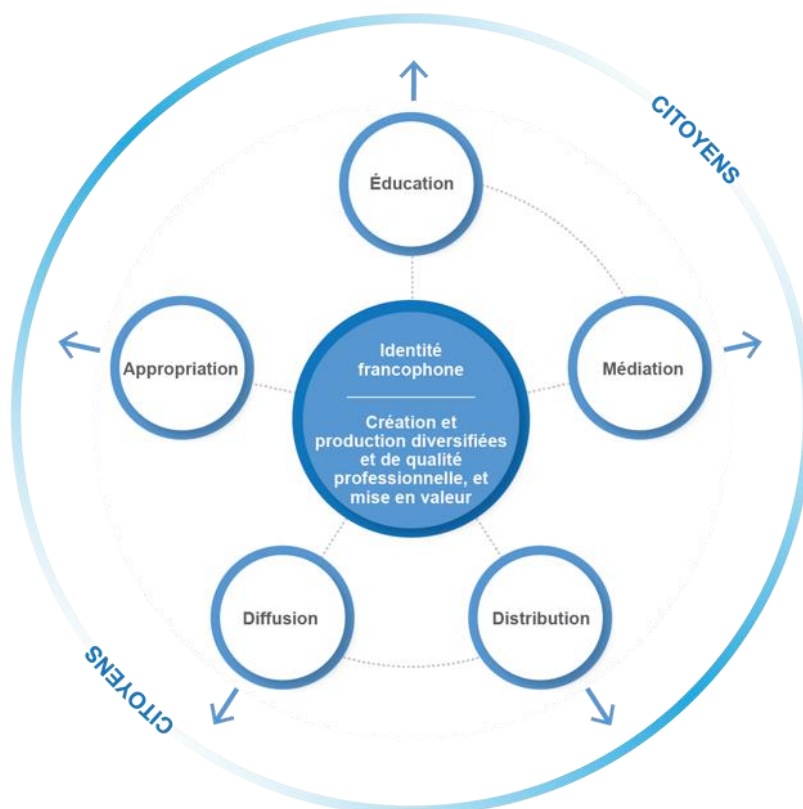
Nous parlons ici de la création, de l'édition, de la production, de la commercialisation, de la distribution et de la diffusion.

TROIS PRIORITÉS D'INTERVENTION

6 Nous proposons que la nouvelle politique permette au gouvernement d'identifier trois grandes priorités d'intervention pour le développement durable de la culture québécoise :

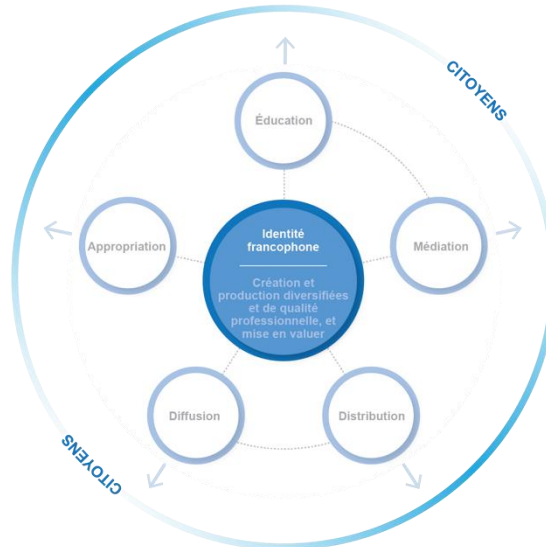
- l'identité **francophone** ;
- la création, la production et la mise en valeur de contenus culturels **diversifiés** et de **qualité professionnelle** ;
- et la mise en place de **passerelles** pour assurer leur accès à la plus vaste portion possible de citoyens québécois.

Le diagramme suivant illustre la complémentarité essentielle de ces grands champs prioritaires :



PRIORITÉ D'INTERVENTION 1

L'IDENTITÉ FRANCOPHONE



Dans cette section, nous souhaitons souligner trois principaux points.

- La mise en valeur de la langue française doit demeurer centrale dans la politique culturelle du Québec.
 - Or, le nouvel environnement technologique amplifie la difficulté, pour le citoyen québécois, d'être exposé à des créations culturelles francophones : le domaine de la chanson en est un exemple patent.
 - Parmi les pistes de solution, une évolution de l'encadrement législatif et réglementaire est incontournable pour restaurer une certaine forme d'équilibre, de même que des efforts de promotion accrus.
-

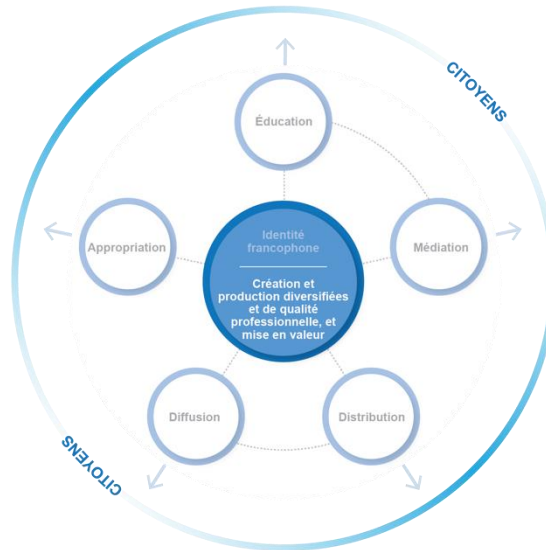
- 7 Déjà en 1992, la Politique culturelle du Québec posait la langue française comme un des fondements de l'identité culturelle du Québec.² Depuis, le Québec est devenu une société de plus en plus cosmopolite et ouverte à de nombreuses cultures, et cette diversité croissante des façons de voir le monde et de l'exprimer a enrichi sa propre culture. Cependant, il est primordial de réitérer que le cœur de la culture québécoise sera toujours son caractère foncièrement, fièrement et résolument francophone.
- 8 Le Québec – est-il nécessaire de le rappeler – sera à jamais la seule société de langue française majoritaire en Amérique du Nord, et le rapport des nombres lui sera toujours défavorable. Peut-être nulle part ailleurs

qu'en musique ce rapport des nombres, qui est aussi un rapport de moyens, n'est-il aussi évident. Tous les chiffres révèlent que les Québécois ont un grand appétit pour les contenus culturels québécois, mais sont en même temps submergés par une offre étrangère qui induit un effet de dilution et de marginalisation. Depuis quelques années, cette situation est exacerbée par la révolution numérique : les plateformes en ligne comme YouTube, Spotify, Google Play et Apple Music offrent désormais des millions de chansons, mais souvent avec une influence éditoriale locale très faible, et une mise en valeur extrêmement discrète du répertoire québécois. Déjà, les chiffres montrent que cette diminution de la visibilité commence à avoir un effet sur la consommation même des contenus musicaux d'ici, ce qui met en lumière toute l'importance du problème.³

- 9 Le cas de la musique est symptomatique et peut-être annonciateur, même si peu d'autres secteurs, pour l'instant, font face à une offre de langue étrangère aussi puissante, dominante et facile d'accès. La chanson, en effet, est l'une des activités culturelles qui demandent le moins la maîtrise de l'anglais pour être appréciées. On ne peut lire un livre, regarder un film ou une émission en anglais sans une maîtrise minimale de la langue, mais on peut très bien prendre plaisir à écouter *Purple Rain* cinquante fois sans comprendre un mot d'anglais.
- 10 Jusqu'ici, un ensemble de mesures, de règles et de politiques, comme les quotas de musique francophone à la radio ou divers programmes de financement, ont contribué à développer et mettre en valeur une offre francophone diversifiée et de qualité. Les quotas appliqués aux médias traditionnels, en particulier, permettent de faire connaître le contenu local, qui est ensuite recherché sur les différentes plateformes numériques. Bien que cette mesure soit de ressort fédéral, l'appui du gouvernement du Québec au milieu de la musique est indispensable.
- 11 La nouvelle politique devra donc tenir compte de la nécessité, pour certains secteurs culturels comme celui de la chanson, que soient renforcés les moyens qui leur permettent de proposer aux citoyens québécois une offre francophone diversifiée et de qualité professionnelle. La politique doit promouvoir le déploiement de moyens aussi importants pour le visage francophone de notre culture que l'est l'affichage en français pour le visage de notre environnement urbain. Et en ce qui concerne spécifiquement la musique, nous croyons que le gouvernement devrait être non seulement un législateur, mais aussi un exemple vivant et agissant, dans tous les lieux où il a juridiction et où un environnement sonore lui donne la possibilité de faire entendre la musique et la chanson québécoises.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 2

LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA MISE EN VALEUR DE CONTENUS CULTURELS DIVERSIFIÉS ET DE QUALITÉ PROFESSIONNELLE



La deuxième priorité d'intervention de la politique est celle qui permettra au Québec de continuer à développer une offre culturelle diversifiée, laquelle enrichira l'ensemble des citoyens et fera contrepoids à une offre étrangère dominante en nombre et en moyens. Pour ce faire :

- Il importera de doter les créateurs, et ceux qui les aident à développer leurs carrières, de moyens financiers conséquents pour qu'ils puissent opérer au plus haut niveau de professionnalisme possible.
 - Il faudra imaginer de nouveaux mécanismes pour assurer la visibilité de leur travail auprès de tous les citoyens du Québec.
 - Et dans ces efforts, il sera important d'adapter les actions aux besoins spécifiques des différents secteurs, qui varient énormément, et, en même temps, de ne pas confondre des modes peut-être passagères avec la vraie dynamique culturelle du Québec.
-

- 12 L'évolution des mentalités, des marchés et de la technologie confronte la culture québécoise à de nouveaux défis, d'une ampleur encore plus grande que ceux identifiés dans la politique culturelle de 1992.
- 13 Il pourrait être tentant, devant le foisonnement des pratiques émergentes et souvent hybrides favorisé par la technologie, de conclure que « les règles du jeu ont changé », et que les distinctions traditionnelles entre les différentes pratiques artistiques ne tiennent plus. Nous croyons qu'il faut se méfier de telles tentations, car il s'agit ici de bâtir une politique sur une vision claire qui débouchera sur des plans d'action concrets. Par exemple, s'il est vrai que de nouvelles pratiques artistiques métissées ont émergé ces dernières années, on ne saurait les étendre à l'ensemble de la création artistique québécoise, et en faire le principe organisateur d'une nouvelle politique culturelle. Sur l'horizon d'application de cette dernière, il convient certes de prendre acte de cette diversité artistique croissante. Mais il faut aussi accepter que le cœur de notre dynamique culturelle continue de résider, tant par le nombre de citoyens rejoints que par l'effet sur la société, dans des secteurs culturels bien connus et fort bien délimités.
- 14 Cette réalité en appelle à une vision et à des plans d'action différenciés, puisque tous ces secteurs fondamentaux de notre culture ne sont pas confrontés à leurs nouveaux défis de la même façon. La nouvelle politique doit favoriser une adéquation aussi fine que possible entre les objectifs à atteindre dans chaque champ de la culture, et les moyens mis en place pour les atteindre.

D'emblée se pose donc le problème du financement.

Financement : les moyens de nos ambitions

- 15 Il est indéniable que les sommes disponibles pour le soutien de l'activité culturelle au Québec sont insuffisantes. Si le gouvernement du Québec est conséquent avec ses objectifs en matière culturelle, il doit impérativement identifier des moyens d'alimenter le milieu culturel en fonds additionnels, à partir s'il le faut de nouvelles sources de revenus. À défaut, le ministère devra faire de cruels choix de priorités qui priveront certains secteurs de ressources indispensables.
- 16 À cet égard, on nous permettra de défaire ici un autre mythe potentiellement néfaste, celui du « règne du partage et de la gratuité ».⁴ La gratuité des contenus culturels est un mythe ravageur parce qu'il sous-entend à la fois que des contenus culturels de qualité

professionnelle peuvent être désormais produits avec un investissement quasi nul, et qu'ils peuvent être échangés sans contrepartie financière. Ne nous attardons pour l'instant que sur la question de la valeur d'échange (nous reviendrons plus loin sur celle de la production). Les études montrent que, s'il est vrai que les ménages québécois dépensent de moins en moins en produits culturels, ils le font de plus en plus pour l'accès à ces produits. Le numérique n'a pas induit une gratuité des contenus, il a présidé à un déplacement des dépenses et à une captation de la valeur culturelle par des joueurs qui sont étrangers à sa création – principalement les entreprises de télécommunications. Au moment d'identifier des pistes pour doter l'État québécois des moyens de réaliser ses ambitions culturelles, il sera important de tenir compte du vacuum financier créé par ce phénomène.⁵

- 17 De façon globale, nous plaidons donc, en tout premier lieu, pour un rehaussement du soutien financier à la culture, notamment par une contribution des acteurs qui s'approprient actuellement une partie de la valeur créée, sans aucune contrepartie.
- 18 Ensuite, nous aimerions souligner que la nouvelle politique devra rendre possibles des plans d'action qui tiendront compte de la réalité unique de chacun des secteurs de notre culture, et des défis variables auxquels la nouvelle économie numérique les confronte. Le principal constat à tirer du déploiement du numérique ces dernières années, en effet, est qu'il touche à différents degrés chacun des secteurs culturels. Par exemple, le secteur de la musique au Québec a vu les ventes d'albums physiques chuter de 57 % en 10 ans et a dû revoir entièrement son modèle d'affaires.⁶ En comparaison, le livre n'en est qu'à un stade préliminaire et il n'est pas certain que le numérique s'y implantera de façon aussi restructurante. Il en va de même du cinéma, dont les baisses d'achalandage sont notables, mais qui semble encore relativement épargné.⁷ Il est important que la nouvelle politique culturelle reconnaisse ces disparités, et que les plans qui en découlent soient modulés.
- 19 Nous ne pouvons parler au nom des autres secteurs, mais qu'il nous soit permis d'esquisser ici, à titre d'exemple, comment de tels plans d'action pourraient s'articuler dans le secteur de la musique.
- 20 À l'heure actuelle, le financement du secteur de la musique au Québec repose sur quatre principaux piliers :
 - les revenus autonomes générés par les entreprises elles-mêmes, qui représentent pas moins de 84 % des revenus totaux du secteur ;⁸
 - des programmes de crédits d'impôt ;

- les programmes d'organismes de soutien et ceux des ministères concernés ;
- et les contributions des entreprises de radiodiffusion, prélevées en vertu de la loi canadienne de la radiodiffusion.

21 Il est remarquable que certains intervenants soient complètement absents de ce système, bien qu'ils soient au cœur du remodelage économique du secteur de la musique : les entreprises qui développent de nouvelles plateformes numériques de diffusion, d'une part, et les entreprises de télécommunications, d'autre part. Comme nous le signalions plus haut, les secondes procèdent à une captation partielle de la valeur économique du secteur, tout en n'ayant aucune obligation de contribution. Quant aux premières, elles demeurent exemptes des obligations réglementaires et économiques qui s'appliquent aux plateformes traditionnelles, et même de leurs obligations fiscales⁹ puisque la plupart sont des entreprises de propriété étrangère. Qui plus est, ces entreprises ont engagé l'ensemble de l'industrie dans un modèle, le *streaming*, où la rémunération des intervenants de toute la chaîne est à ce point minime qu'elle met en danger jusqu'à leur survie.¹⁰

22 Sur le front du financement, les plans d'action qui découleront de la nouvelle politique culturelle devraient donc identifier deux grandes priorités pour la musique :

- la mise en place de moyens de représentation et de pression, afin que soient révisées toutes les obligations réglementaires, financières et fiscales des nouveaux joueurs apparus avec la révolution numérique, et que des revenus conséquents soient canalisés vers la création et la production ; et
- de nouveaux investissements publics ciblant les maillons les plus stratégiques de la chaîne, à travers les crédits d'impôt et les autres programmes de soutien, de façon à créer un effet systémique et structurant.

23 Contrairement à d'autres secteurs culturels, l'industrie musicale a déjà pleinement assimilé la révolution numérique sur le plan technologique. Aujourd'hui, son combat est sur le front commercial et sur celui de la reconnaissance et de la juste rémunération des droits. À cet égard, nous continuons de croire que, près de 40 ans après leur émergence, les entreprises québécoises indépendantes sont toujours le meilleur véhicule pour assurer aux citoyens québécois le renouvellement d'une offre musicale riche et diversifiée. Malgré l'innovation technologique, des

sommes importantes demeurent nécessaires pour qu'un créateur ait accès à de l'équipement, à des professionnels et à des installations de pointe, s'il souhaite concurrencer les productions de calibre international. De même, une structure entrepreneuriale indépendante repose sur le principe du capital de risque : elle permet à des producteurs d'investir une part des profits récoltés grâce à un artiste à succès dans le développement d'artistes émergents. Le modèle entrepreneurial est aussi celui qui, le mieux, permet d'accéder aux différents marchés, qu'ils soient nationaux ou internationaux. De nombreuses études, en effet, démontrent que les coûts de mise en marché ne sont pas allégés, mais bien multipliés dans l'univers numérique, et que les mécanismes traditionnels de la concurrence, avec les moyens requis, s'y trouvent répliqués.^{11 12}

- 24 Certains ont prétendu que le spectacle allait constituer une bouée de sauvetage pour la musique, face au numérique. C'est peut-être le cas pour les têtes d'affiche internationales, mais ce n'est pas la réalité des productions québécoises, qui évoluent dans un petit marché sur un vaste territoire. En moyenne, au Québec, un spectacle de chanson francophone ne compte que quatre représentations à sa tournée.¹³ On cite parfois, en contre-exemple, les spectacles d'humour et leurs milliers de billets vendus. En réalité, le défi se pose de la même façon, alors qu'un petit nombre de spectacles à succès agit comme une locomotive pour un grand nombre de spectacles peu rentables : les gains faits sur les uns rendent tolérables, pour le producteur et le diffuseur, les pertes encaissées sur les autres.
- 25 De la même façon, il est illusoire de voir dans l'exportation une solution permettant de compenser nos pertes de revenus. Bien que le numérique permette une meilleure circulation des œuvres musicales à travers le monde, il ne garantit pas le succès des artistes québécois à l'étranger. Les grands marchés d'exportation (États-Unis, France) sont déjà saturés par une offre locale surabondante, en plus d'être courtisés par des artistes de toute provenance. Un artiste doit redoubler d'ardeur et d'originalité pour se démarquer dans cette offre immense, qui est d'ailleurs amplifiée par le numérique : les frontières tombent, mais pas les barrières. Bâtir une carrière à l'étranger demande beaucoup d'investissements. L'artiste doit être soutenu par une infrastructure de promotion, de représentation et de distribution. Il doit également y passer beaucoup de temps et mettre en veilleuse sa carrière locale. En fait, tout artiste n'est pas nécessairement destiné à une carrière internationale. Réussir une carrière en se limitant à son premier marché doit demeurer possible et lui permettre de vivre de son art. Que la viabilité d'une

carrière ne puisse être assurée qu'en y intégrant un volet international aurait certainement un effet négatif sur la diversité de notre création.¹⁴

- 26 Dans ce contexte, l'investissement dans le développement de la musique québécoise est plus que jamais nécessaire. Et, plus que jamais, il s'agit d'un investissement en capital de risque. Les mises sont élevées et les rendements plus incertains que jamais. Comme nous le signalions plus haut, la quasi-totalité de cette dynamique de risque est prise en charge par les entreprises elles-mêmes. C'est une réalité fort différente de ce qu'on observe dans d'autres secteurs, où la part des revenus autonomes est minime, et où l'effort entrepreneurial se déploie essentiellement avec des fonds publics. Les entrepreneurs de la musique, de l'humour et du spectacle investissent et risquent leurs propres fonds dans leurs projets. Pourtant, l'aide publique leur est absolument nécessaire : c'est un levier essentiel qui rend possible la prise de risque. Nous pensons que ce modèle entrepreneurial performant doit être soutenu plus que jamais, et qu'un soutien public planifié de façon stratégique peut lui permettre de continuer à réussir. À défaut, la prise de risque par le privé pourrait ne plus devenir possible. Le cas échéant, le secteur de la musique et de l'humour deviendrait un autre secteur culturel où la part de l'investissement privé serait modeste.
- 27 Aujourd'hui, d'autres secteurs sont aux prises avec des défis que le secteur de la musique a déjà relevés depuis longtemps, par exemple la numérisation des contenus en milieu muséal ou dans les bibliothèques. En ce sens, le Plan culturel numérique, qui est essentiellement de l'aide aux immobilisations, est utile pour certains secteurs, mais il ne l'est pas du tout pour la musique, puisqu'il ne prévoit pas d'aides adaptées à la phase de la transformation numérique où ce secteur en est rendu. L'équité dans le soutien aux différents secteurs n'est pas synonyme d'uniformité : elle relève d'une prise en compte précise des spécificités de chacun. Il en va de même de certaines mesures, par exemple l'encouragement du mécénat par un appariement des contributions publiques à celles de contributeurs privés, mesures qui peuvent être utiles à une compagnie de danse, un musée, une bibliothèque publique, mais sont incompatibles avec le modèle entrepreneurial du secteur de la musique. Idem pour le sociofinancement, dont l'analyse révèle qu'il ne saurait être, de quelque façon, un substitut même partiel au financement traditionnel.¹⁵
- 28 Pour la musique québécoise, le défi immédiat est de maintenir, malgré la baisse dramatique des revenus d'exploitation, une masse critique de productions culturelles francophones, diversifiées et de qualité

professionnelle, et de déployer des efforts supplémentaires pour augmenter la découvrabilité et le succès de ces productions. Pour ce faire, il est essentiel que les formes d'aide actuelles, soit les aides sélectives et les crédits d'impôt remboursables, soient augmentées.¹⁶ Enfin, le Plan numérique du Québec doit être adapté à la réalité du secteur de la musique et être bonifié.

- 29 Bref, alors que la révolution technologique commence à faire sentir ses effets dans d'autres secteurs culturels, cette étape est déjà amplement passée en musique, puisque notre secteur en est au stade de la révolution commerciale et économique. La politique culturelle doit absolument tenir compte de ce déphasage, sinon elle débouchera sur des plans d'action largement inefficaces pour certains secteurs clés.

Le défi de la visibilité

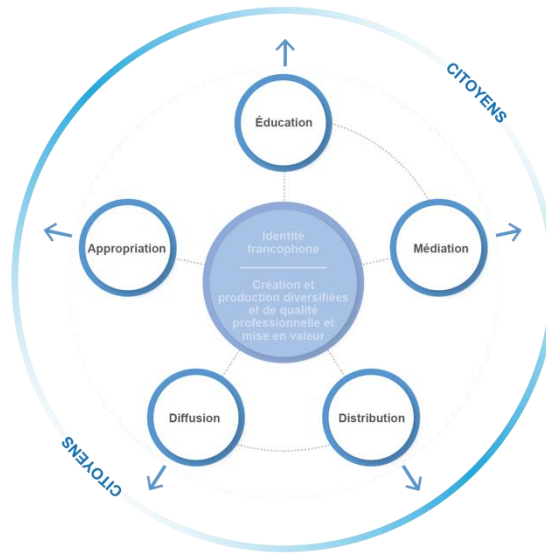
- 30 Assurer la visibilité des contenus culturels québécois dans l'ensemble de notre nouvel environnement est assurément l'un des enjeux les plus complexes que doit circonscrire la nouvelle politique culturelle.
- 31 À cet égard, nous avons constaté en musique que la visibilité dans les médias numériques est liée à la visibilité obtenue d'abord dans les médias traditionnels. Avant d'être recherché dans le numérique (où une plateforme comme iTunes contient à elle seule plus de 40 millions de pièces), un artiste doit d'abord avoir attiré l'attention ailleurs, et les médias traditionnels tels que la télévision et la radio jouent encore un rôle décisif dans le processus de découverte : sondage après sondage, la radio commerciale traditionnelle ressort comme le moyen le plus utilisé pour découvrir de la musique. En fait, même les plateformes de diffusion numérique, malgré la puissance de leurs algorithmes, reconnaissent de plus en plus l'importance de la fonction de curateur, ou de programmateur musical – rôle que joue justement avec brio, déjà, la radio commerciale hertzienne.¹⁷ C'est pourquoi il est probable que, sauf de très rares exceptions, les créateurs qui réussiront à trouver leur public dans l'univers numérique sont ceux qui auront déjà été mis en valeur dans l'univers traditionnel. Être connu à l'ère numérique n'est pas davantage à la portée de tout artiste que dans le passé : c'est peut-être même plus complexe et plus coûteux.
- 32 Une étude récente a démontré que le principe du « 1 % », qui veut qu'une infime minorité accapare la plus grande part des richesses, s'avère également en musique : selon les chiffres compilés par MIDia Consulting, à peine 1 % des pièces musicales mises en ligne génèrent

désormais pas moins de 77 % des revenus procurés aux artistes sur les plateformes en ligne. Voilà qui remet sérieusement en question la théorie du *long tail*, qui soutenait que l'accessibilité accrue offerte par le numérique allait garantir à un plus grand nombre d'artistes une carrière musicale à succès.¹⁸

- 33 Il est donc faux de croire, par exemple, qu'il suffit à un créateur de travailler son réseau social pour se tailler une place sur les plateformes numériques. Les enjeux, ici aussi, sont davantage de nature entrepreneuriale, voire industrielle. À cet égard, un défi trop peu discuté est celui des métadonnées, ces regroupements d'informations contenues dans un fichier musical numérique et qui portent sur une diversité d'aspects comme le nom de l'artiste, le titre de l'album, l'année d'enregistrement, le genre musical et davantage encore. Une partie de ces métadonnées associées aux produits musicaux permet aux ayants droit de recevoir une rémunération pour l'utilisation de l'œuvre musicale. Un contenu non identifié ou mal identifié privera les ayants droit de revenus découlant de l'utilisation de leur œuvre. Des métadonnées de mauvaise qualité peuvent aussi faire en sorte que les amateurs de musique auront de la difficulté à retrouver ce qu'ils cherchent, et les nombreux services tels qu'Apple Music, Spotify ou YouTube auront de la difficulté à leur faire des recommandations pertinentes – limitant encore davantage le « pouvoir magique » des algorithmes. La qualité et la richesse de ces métadonnées sont donc un enjeu crucial pour le secteur de la musique, parce qu'elles sont liées à la rémunération et à la visibilité des créateurs.
- 34 Compte tenu de tout le contexte que nous venons d'exposer, la mise en place d'un cadre réglementaire et juridique musclé et à jour est primordiale. Les différents organismes réglementaires et juridiques doivent veiller à ce que chacun des joueurs qui utilisent la production musicale pour la monétiser contribue de façon adéquate, en contrepartie, à la visibilité de ces contenus. Les règles qui assureraient cette visibilité du contenu national dans l'univers numérique nous font défaut.¹⁹
- 35 Car si tout a changé dans la nouvelle économie numérique de la culture, rien n'a changé non plus : la culture francophone québécoise doit y prendre sa place avec les moyens collectifs, politiques, réglementaires et législatifs qui sont les siens, et elle ne peut s'en remettre aux seules initiatives individuelles. Laissées à elles-mêmes, celles-ci sont vouées à l'échec et notre culture, à la disparition.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 3

LA MISE EN PLACE DE PASSERELLES POUR ASSURER L'ACCÈS DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS À LA PLUS VASTE PORTION POSSIBLE DE CITOYENS QUÉBÉCOIS



La troisième priorité d'intervention de la politique culturelle est aussi sa finalité : le citoyen, plus précisément son accès à la culture.

- La mise en place de passerelles entre le milieu de la création et de la production et les citoyens est donc un élément fondamental de la politique.
 - Ces passerelles sont celle de l'éducation et de la médiation, celle de l'appropriation, et celle de la diffusion et de la distribution.
 - Dans la mise en place de ces passerelles, il faudra faire preuve de la même prudence que pour les autres priorités d'intervention face à certains effets de mode, et bien comprendre la véritable position du citoyen dans la longue chaîne de création des contenus culturels.
-

36 Dans toute réflexion sur les expressions culturelles, le citoyen est à la fois la raison d'être et la destination, puisque l'essence même d'une démarche artistique, ou culturelle au sens large, réside dans la

communication et l'échange. Il est donc essentiel que la rencontre puisse se faire entre le créateur et le citoyen.

- 37 En ce sens, la politique culturelle du Québec doit mettre en place des conditions pour que chaque citoyen puisse découvrir des contenus culturels nationaux qui parlent le langage de sa propre réalité (au sens propre et figuré). Ce défi est donc celui de la diversité, car il n'existe pas de telle chose que « le » citoyen. Il nous faut penser en termes de citoyens et de publics – au pluriel – dans une incroyable diversité de sensibilités, de goûts et d'attentes en matière de culture.
- 38 Comme nous l'avons déjà signalé à quelques reprises, il faut aussi se méfier de certains concepts à la mode, notamment celui qui place le citoyen au centre même de la chaîne de création des contenus culturels, à titre de « citoyen créateur ». Cette notion soulève la question du statut de la création dans nos sociétés désormais fortement numérisées. Rappelons que le monde de la musique a été le premier à observer (et subir) la mise en place de ce que nous avons d'emblée reconnu comme une nouvelle économie numérique de la culture. Nous l'avons vue se déployer, puis se transformer à plus d'une reprise. Nous y avons pris notre place et avons vu apparaître et disparaître les nouveaux mythes du numérique à une vitesse hallucinante.
- 39 L'un de ces mythes voudrait nous faire croire que le numérique a fait s'évaporer les frontières entre le professionnel et l'amateur, en particulier chez les plus jeunes générations, que l'on dit « natives du numérique ». Il est vrai que le rôle du citoyen a changé à mesure que se sont développées les technologies numériques. Le numérique lui permet maintenant d'être facilement un relayeur et un prescripteur de goût. Il a aussi démocratisé l'accès à des outils de création. Par exemple, il est aujourd'hui plus facile pour un chanteur de produire une démo de qualité. Dans plusieurs cas, le numérique a aussi stimulé la créativité des artistes.
- 40 Néanmoins, il est essentiel de distinguer les avancées technologiques au service des créateurs des activités créatives auxquelles le citoyen s'adonne dans ses temps libres. La possibilité d'augmenter certaines vidéos amateurs d'une bande-son ne fait pas de tout un chacun un Xavier Dolan. S'autoéditer sur iBooks ne fait pas de n'importe qui un Dany Laferrière. Utiliser un appareil photo à haute résolution ne fait pas

de son utilisateur une Heidi Hollinger. Et en musique, pouvoir monter un album sur un iMac ne permet pas d'en arriver à des productions professionnelles de qualité comparable à ce que la puissante concurrence étrangère nous offre sur le marché : il est toujours nécessaire d'avoir recours à des professionnels. Car c'est là une partie importante du problème : bien qu'il ait démocratisé certains volets de l'activité créative, le nouvel environnement technologique n'a rien changé au fait que la population québécoise est soumise au déferlement permanent des produits culturels étrangers, qui sont eux-mêmes d'une très haute qualité professionnelle. Pour se mesurer à cette concurrence, le Québec doit faire en sorte que ceux et celles qui ont choisi de faire de la création leur métier disposent d'un encadrement et d'un soutien adéquat, afin que leurs contenus soient eux-mêmes du plus haut niveau professionnel possible.

- 41 On peut donc s'interroger sur la véritable valeur créative de pratiques qui reposent sur des applications préformatées et une diffusion sans discrimination sur les réseaux sociaux, pratiques qui, toutes créatives qu'elles soient, ne relèvent pas d'une politique culturelle. Le citoyen dispose de nouveaux moyens pour exprimer sa créativité, mais il faut admettre une fois pour toutes que la vaste majorité des citoyens demeurent des utilisateurs de contenus culturels, et que leur statut – de première importance, il est vrai – dans la chaîne culturelle est celui-là, tout au bout de la séquence de création et de production.²⁰
- 42 Nous nous permettrons ici une dernière mise en garde, celle-ci face à une possible confusion entre les besoins ou attentes exprimés par les citoyens en matière d'offre culturelle, et ce qui devrait être la priorité d'une politique culturelle. Il est indéniable que la diversité des sensibilités présentes dans la société québécoise est le terreau même de notre création artistique. Cependant, cette dernière émane de l'imaginaire et de la pratique du créateur, non d'une demande exprimée comme telle par la population. Il en va de même de la politique culturelle : elle doit d'abord être adaptée aux besoins et à la réalité des créateurs et de ceux qui les aident dans leurs carrières – ou alors, établissons-la par sondage.²¹ Il est essentiel, pour la nouvelle politique, de bien cerner les champs de la pratique culturelle qui constitueront des zones d'intervention prioritaire.²²

Passeurs de culture

- 43 La politique culturelle doit identifier les passerelles essentielles à créer ou à solidifier pour relier le citoyen aux contenus culturels québécois.
- 44 Cette réflexion soulèvera la question de l'allocation des efforts. Certains intervenants prétendront que le budget de la culture est trop fortement axé sur la création d'une offre culturelle. Il faudrait alors qu'ils nous précisent ce qui constituerait assez de création de contenu culturel local, dans un contexte où, pour occuper notre propre territoire culturel et susciter une rencontre avec les citoyens dans toute leur diversité, il faut bien avoir une certaine masse critique sur le plan de l'offre – sinon le terrain sera vite occupé par l'offre étrangère.
- 45 Cela dit, il est absolument vrai qu'en cette ère numérique, il est aussi impératif de renforcer les actions qui sont dirigées vers les citoyens. Ce renforcement doit se faire à plusieurs niveaux et avec des mesures adaptées à chacun des secteurs culturels. Ici comme pour l'ensemble de la politique, la voie de la solution unique serait un cul-de-sac. Notre réflexion sur ce point nous a amenés à regrouper des champs d'action selon une certaine logique, tout en admettant que les frontières entre ces champs ne sont pas étanches.

Passerelle 1 Éducation et médiation

Objectif : augmenter le contact des citoyens avec des contenus culturels professionnels et leur compréhension de ces contenus

- 46 Nous croyons qu'en matière d'éducation auprès des jeunes, il faut envisager des actions à long terme et les soutenir adéquatement. Les écoles sont un haut lieu de transfert des connaissances. Il faut que la dimension culturelle y soit reconnue au même titre que les autres matières, et que l'on considère celle-ci comme formatrice pour tout citoyen parce qu'elle développe son imaginaire, sa créativité et son sens de l'innovation.
- 47 En ce qui concerne les adultes, certaines pratiques artistiques peuvent faire l'objet d'activités de médiation, c'est-à-dire qui permettent le contact

avec des lieux et des formes d'art parfois plus difficiles d'accès, et « l'apprivoisement » d'une discipline artistique. C'est le cas, par exemple, pour le secteur de la danse, où la médiation avec le citoyen a produit de fort beaux résultats. En revanche, on ne peut faire de la médiation une panacée. Dans un secteur comme la chanson, qui ne présente pas la même difficulté d'accès, la médiation doit forcément prendre d'autres formes, voire céder la place à d'autres mécanismes d'exposition. On doit donc s'interroger, pour chaque secteur, sur la pertinence et les modalités des activités de médiation.

Passerelle 2

Appropriation

Objectif : accroître la pratique des expressions culturelles par les citoyens

- 48 Tout en ne cédant pas au mythe du citoyen-créateur, il faut reconnaître que la pratique d'une discipline artistique par les citoyens, très généralement dans leurs loisirs et en mode amateur, est à même de faire d'eux des consommateurs de culture plus éclairés et, ultimement, de meilleurs citoyens. La question sera de déterminer à qui, dans l'ensemble du système de la culture, revient le mandat de créer ces mécanismes d'appropriation de la pratique artistique amateur. Par exemple, les municipalités jouent déjà un rôle important en cette matière comme elles le font aussi dans le sport, de même que certains établissements d'enseignement.
- 49 Nous tenons à souligner que ces initiatives doivent être encouragées, renforcées et dotées de moyens adéquats.

Passerelle 3

Diffusion et distribution

Objectif : augmenter l'accès aux contenus culturels

- 50 Cette passerelle s'inscrit naturellement dans le prolongement des efforts liés au financement et à la visibilité que nous avons abordés à la priorité d'intervention 2, pour les déployer jusque dans la sphère citoyenne.

- 51 Nous voudrions donc ouvrir la réflexion, ici, sur les conditions de distribution et de diffusion des différents biens et services culturels québécois sur toutes les plateformes disponibles et sur l'ensemble de notre territoire. La question est de savoir si nous disposons des conditions optimales pour favoriser la découverte des contenus culturels québécois par les citoyens, et pour rejoindre ceux-ci dans toute la diversité de leurs sensibilités.
- 52 À cet égard, plusieurs secteurs culturels sont confrontés à des problématiques encore non résolues. C'est le cas par exemple du milieu des arts de la scène, qui doit composer avec une stagnation globale des fréquentations et même avec des baisses tendancielle dans certains secteurs. Les causes de cette situation sont nombreuses, notamment une concurrence accrue d'autres formes de divertissement, et elles ne sont pas faciles à cerner. Devant ce genre de défis, nous sommes privilégiés, au Québec, de pouvoir compter sur l'Observatoire de la culture et des communications, qui fait un travail exceptionnel depuis sa création il y a plus de 10 ans. Les analyses éclairantes de l'Observatoire ont fourni à tout le milieu culturel des moyens pour comprendre les transformations qui le touchent et surtout pour développer des stratégies fondées sur des faits avérés. Hélas, en raison d'un budget inchangé depuis 10 ans, la contribution essentielle de l'Observatoire reste incomplète. Nous recommandons au ministère de prévoir une augmentation importante de ce budget, afin de mieux cerner des situations comme celles auxquelles sont confrontés les arts de la scène.
- 53 Ici non plus, il ne saurait y avoir de réponse unique, chaque secteur culturel faisant face à des défis qui lui sont particuliers. Dans le cas de la musique et de l'humour, il s'agit de trouver des moyens d'optimiser le réseau de distribution/diffusion de la musique enregistrée, et le réseau de circulation de spectacles. Ce sont des réseaux qui s'intègrent dans de grands écosystèmes, qui exigent une vision globale et des actions modulées en fonction de notre capacité d'intervention. Considérons la musique enregistrée. Outre les radios traditionnelles et les nouvelles plateformes numériques, sa diffusion se fait dans un grand nombre de lieux publics : magasins, hôtels, restaurants, bureaux de services gouvernementaux... Le gouvernement n'a pas toujours juridiction pour agir dans ces lieux de diffusion, mais il peut néanmoins encourager des actions importantes de promotion de notre culture, de manière directe ou indirecte. En ce qui concerne la circulation de spectacles, on parle

également d'un écosystème très vaste. On doit pouvoir compter sur un réseau de diffusion adapté à tous les stades de développement de nos artistes, de façon à favoriser une rencontre avec le bon public, au bon endroit, au bon moment. La métropole montréalaise continue de jouer un rôle central dans cette dynamique, puisqu'elle constitue une véritable bougie d'allumage pour une tournée et pour son déploiement en région. Cependant, le territoire est vaste et présente une densité de population fort variable, ce qui pose de grands défis en termes « d'occupation culturelle ». Dans un tel contexte, les plans d'action qui découleront de la politique culturelle devront mettre en place un cadre favorisant une programmation diversifiée et de qualité dans nos lieux de diffusion.

- 54 Nous ne saurions terminer notre exposé, cependant, sans réitérer que cette passerelle essentielle que forment la diffusion et la distribution s'inscrit obligatoirement dans le prolongement de la priorité d'intervention 2 que nous avons identifiée précédemment. Dans un secteur comme celui de la musique et de l'humour, cette passerelle constitue le dernier relais d'immenses efforts de production, de promotion, de mise en marché et de commercialisation qui sont déployés pour le développement et la visibilité de nos artistes.
- 55 Car pour assurer un accès de nos citoyens à des contenus culturels diversifiés, n'oublions jamais qu'en tout premier lieu, le Québec doit faire en sorte que ceux qui créent et produisent ces contenus puissent le faire avec le plus haut niveau de professionnalisme possible. Et qu'ils puissent l'amener, avec des moyens conséquents, jusque dans les yeux et les oreilles de millions de citoyens qui y trouveront non seulement un plaisir mais aussi, au moins en partie, un certain sens, une raison de vivre ici, ensemble, au Québec.

CONCLUSION

L'ADISQ tient à réitérer ses remerciements au ministre de la Culture et des Communications du Québec, d'abord pour avoir mis en place cette consultation, et ensuite pour lui avoir permis d'y prendre part.

Nous demeurons à la disposition du ministère pour tout complément d'information.

ANNEXE

Notes explicatives

- 1 L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM), Artisti, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC), la Société de gestion des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ), la Société Professionnelle des Auteurs et des Compositeurs du Québec (SPACQ), l'Union des artistes (UDA), le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), Théâtres unis enfance jeunesse (TUEJ), le Conseil québécois du théâtre (CQT), La danse sur les routes du Québec, Les Voyagements, le Conseil québécois de la musique, l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST), Coup de cœur francophone, l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour (APIH), le Regroupement québécois de la danse, le regroupement national des arts du cirque (En Piste).
- 2 « Ce premier axe de la politique culturelle est orienté vers l'affirmation de l'identité culturelle québécoise. Cette affirmation se concrétise par la valorisation de la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder, par la valorisation de l'héritage culturel et par le dialogue des cultures, c'est-à-dire l'ouverture au dialogue interculturel au sein de la société québécoise et à l'extérieur du Québec. »
– Politique culturelle de 1992, chapitre 1.

- 3 Les résultats d'une [étude](#) récente de l'Office québécois de la langue française illustrent bien l'effet de cette surabondance de contenu étranger. L'étude révèle que la proportion de Québécois (population francophone et anglophone) ayant l'habitude d'écouter de la chanson surtout en français a diminué de façon notable de 1989 à 2009, passant de 35% à 16% ; pour la population québécoise francophone, cette proportion est passée de 39% à 19%. La situation n'était guère plus reluisante en 2014, puisque 21% des Québécois – et 26 % pour les Québécois francophones – disaient alors écouter de la chanson surtout en français. Toutefois, cette baisse ne s'est pas faite au profit d'une écoute de la chanson surtout en anglais, mais plutôt, selon les concepts utilisés par l'étude, au profit d'une écoute « en français et en anglais également ». Cette préférence rejoignait 53,7% des Québécois (60,1% des francophones) en 2009, contre 36,7% des Québécois (38,1% des francophones) 20 ans plus tôt.

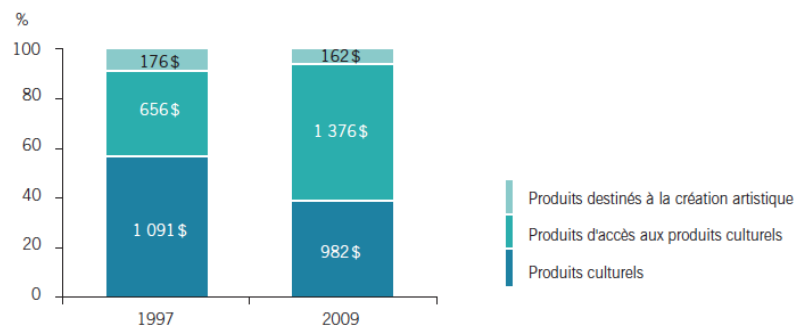
Il faut cependant se garder de voir dans ces résultats un désintéressement des Québécois face à la chanson francophone. En fait, un autre [sondage](#), réalisé quant à lui en 2015 et portant sur les habitudes de consommation de musique québécoise francophone, confirme l'attachement des Québécois à la chanson québécoise de langue française, y compris chez les jeunes. En moyenne, 67 % des Québécois se disent très intéressés par la musique québécoise francophone et pas moins de 52 % de la population francophone affirme écouter de la musique francophone presque chaque jour ou au moins presque chaque semaine.

De la même façon, il ne faut pas croire, contrairement à une impression parfois partagée, que la majorité des artistes québécois de la chanson ont tendance à préférer chanter en anglais. L'offre québécoise anglophone recensée par le Gala de l'ADISQ, qui est un indicateur fiable à cet égard, est stable depuis 2010. De plus, une bonne partie de cette offre provient d'artistes québécois dont la langue anglaise est la principale langue d'expression, non d'artistes francophones qui feraient le choix de pratiquer leur art en anglais.

- 4 Le Cahier de consultation du ministère y fait référence en page 15 en posant la question : « Comment assurer le financement des contenus dans un univers où le partage et la gratuité sont rois ? ».

- 5 Ce graphique de l'Observatoire de la Culture et des communications du Québec (OCCQ) démontre avec éloquence que les ménages québécois dépensent de moins en moins en produits culturels, mais de plus en plus pour l'accès à ces produits.

Figure 5 Répartition des dépenses culturelles des ménages selon la catégorie de produit, Québec, 1997 et 2009



Source : Adapté de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages, fichier maître*.
 Compilation : Institut de la statistique du Québec, Service des statistiques sociales et démographiques et Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Plus précisément, la part des dépenses culturelles dans la consommation courante des ménages demeure relativement stable, autour de 6 %. Mais la part des produits culturels dans ces dépenses, elle, dégingole de 57 % à 39 %. Les postes de dépenses culturelles qui affichent les plus fortes augmentations sont les services Internet (965 %), les services de téléphonie cellulaire (539 %), les consoles de jeux (169 %) et les équipements vidéo (91 %). Source : Bulletin Optique Culture no 19, mai 2012.

- 6 Aujourd'hui, selon l'[Observatoire de la culture et des communications du Québec](#), pas moins de 35 % des achats de musique sont numériques, et la structure de revenus de tout le secteur a été reconfigurée.
- 7 En revanche, au Québec, à peine 16,3 % des adultes ont téléchargé des livres numériques pour les lire sur un support numérique en 2015. Cette proportion a peu évolué [depuis 2013](#). Selon le [CEFRIO](#), avec la popularité croissante de la tablette au cours de cette période, il est surprenant que cette activité n'ait pas progressé : « Or, on aurait pu s'attendre à une progression du nombre d'adultes qui téléchargent des livres numériques étant donné la présence croissante des tablettes numériques dans les foyers québécois. En effet, cette année, la proportion de foyers disposant d'une tablette numérique connaît une progression de 23,7 points de pourcentage comparativement à 2013 (50,7 % en 2015 contre 26,5 % en 2013) et ces appareils sont souvent utilisés pour la lecture de livres numériques. » En ce qui concerne le cinéma, selon des données de l'OTM publiées par le [Fonds des médias du Canada](#), 38 % des Canadiens étaient abonnés à Netflix en 2015, une hausse de 5 % sur 2014. La proportion des francophones abonnés au Canada était plutôt de 16 % en 2015 et de 12 % en 2014. L'offre de Netflix ne semble toujours pas adaptée à la population francophone. De plus, selon les données de l'OCCQ, sur une période de 10 ans, soit de 2005 à 2015, le nombre de projections au Québec est demeuré stable, l'assistance a fléchi de 23,3 % et les recettes de 7,6 %. Ce ne sont pas des résultats réjouissants, mais ces baisses sont beaucoup moins alarmantes que celle subie par l'industrie de la musique.
- 8 Contrairement à d'autres industries culturelles où les revenus proviennent presque exclusivement des diverses formes d'aides publiques, le secteur de la musique et du spectacle a su demeurer compétitif et maintenir des parts de marchés permettant de générer des revenus autonomes importants. Ce succès n'a donc rien d'artificiel : il correspond aux goûts des publics puisque 84 % des revenus des producteurs sont des ventes commerciales (enregistrements sonores, spectacles, gérance, etc.).

-
- 9 Le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (le « rapport Godbout ») identifie comme un problème majeur le non-assujettissement des services de musique en ligne étrangers aux normes fiscales québécoises et recommande au gouvernement du Québec d'exercer des pressions à cet égard. En ne considérant que les ventes numériques d'enregistrements sonores au Québec, de 2012 à 2015, nous estimons à plus de trois millions de dollars par année les pertes de revenus publics dues à cette réalité.
- 10 Il est vrai, en effet, que les services numériques de musique sont de plus en plus contrôlés par des multinationales étrangères qui dominent tous les marchés. Les services d'écoute de musique en ligne (« streaming »), en particulier, sont en plein essor. Il existe plus de 400 plateformes légales de musique en ligne, réparties dans plus de 150 pays dans le monde. Elles comptent environ 68 millions d'abonnés payants, auxquels s'ajoute un nombre encore plus élevé d'utilisateurs non payants. À titre comparatif, en 2010, on ne comptait que 8 millions d'abonnés payants. L'adoption de ces services de streaming par les consommateurs de musique en ligne progresse partout dans le monde, mais c'est encore le service YouTube, propriété de Google, qui domine dans l'écoute de musique en ligne : YouTube dit accueillir un milliard de visiteurs uniques chaque mois. Au Canada, certains services comme Deezer et Slacker sont actifs depuis plusieurs années. Ce n'est cependant qu'en 2014 que le joueur dominant dans le monde, Spotify, a fait son apparition dans notre marché. Puis au cours de la dernière année, deux gros joueurs ont à leur tour vu le jour : Tidal, le 30 mars 2015, puis Apple Music, le 30 juin 2015. Il y a fort à parier qu'au cours des prochaines années, les Canadiens et les Québécois feront davantage place à l'écoute de musique en continu, et ce, au détriment de la pratique du téléchargement payant. [En 2014](#), 78 % des adultes canadiens auraient déjà visionné des vidéos de tout type sur Internet, 67 % d'entre eux avaient visionné ce type de contenu sur YouTube. L'écoute de vidéos musicales en continu serait pratiquée par plus de la moitié (52 %) des adultes canadiens. Des 250 chaînes les plus populaires proposées par le service YouTube en 2014, [62](#) étaient consacrées à la musique. De ce nombre, 43 relevaient de VEVO, un service d'hébergement de vidéos musicales né en 2009 d'un accord entre YouTube, Universal Music Group et Sony Music Entertainment. Au Québec, parmi ceux pour qui Internet constitue le principal mode d'écoute de musique francophone, 62,3 % choisissent YouTube, et 12,1 % les services de streaming, chiffre qui est appelé à croître rapidement.

Or, même si le nombre d'abonnés et les revenus des services musicaux en ligne sont en explosion depuis les dernières années, les marges de profit des opérations de ces plateformes sont encore faibles, et les revenus reversés aux artistes et aux producteurs sont très loin de compenser toutes les pertes encourues au cours des dernières années. Il faut quand même souligner que les services musicaux en ligne retirent par ailleurs d'autres revenus très importants non assujettis au calcul des redevances versées aux artistes, tels que ceux générés par les appels publics à l'épargne ou encore de la revente de données relatives aux habitudes de consommation.

- 11 La distribution numérique permet beaucoup plus facilement l'accès aux marchés internationaux. Par contre, rendre un produit disponible n'est pas suffisant pour lui donner de la visibilité. Il faut investir des sommes importantes en marketing et promotion dans ces marchés. Alors que la théorie de la « long tail » a pu en séduire certains au début en faisant miroiter que l'accessibilité accrue offerte par le numérique pour la diffusion de la musique allait garantir à un plus grand nombre d'artistes provenant d'une diversité de genres une carrière musicale à succès, il est aujourd'hui commun d'évoquer une « [long fail](#) ». Plusieurs dynamiques propres au marché physique se reproduisent dans le numérique : les artistes soutenus par des multinationales capables d'investir des sommes considérables en promotion et marketing dominent les ventes numériques et les écoutes sur les services de streaming.

Dans l'univers physique, la chaîne de distribution, qui était entièrement constituée d'acteurs locaux sensibles aux réalités du Québec, a été un élément clé du succès de l'industrie locale. Or, les nouveaux agrégateurs numériques, à l'exception de quelques joueurs nationaux, sont des entreprises étrangères qui imposent leurs règles et leurs

frais et qui, dans certains cas, ne contribuent même pas à la fiscalité des territoires où ils opèrent.

Certes, les médias numériques offrent différents nouveaux outils de mise en marché : achat de bandeaux publicitaires, achat de mots-clés permettant un meilleur positionnement dans le référencement des moteurs de recherche, utilisation des réseaux sociaux, etc. Mais des campagnes publicitaires uniquement menées sur le Web, et sans moyens, ne suffisent pas. Les univers traditionnels et numériques sont complémentaires et les producteurs de musique doivent élaborer des stratégies globales, qui leur demandent deux fois plus d'énergie et un investissement toujours importants. Enfin, la multitude de médias numériques nécessite de plus une vigie constante afin d'en tirer le meilleur parti, et les employés doivent être constamment à l'affût des dernières innovations, en faisant notamment de la formation continue. Les ressources dédiées à l'entretien constant de ces outils et à l'animation et au développement de communautés nécessitent par conséquent un investissement important.

- 12 PWC, [Au-delà du numérique : les consommateurs cherchent des expériences personnalisées et inspirantes, qui transcendent les plateformes](#), 3 juin 2015.
- 13 En fait, l'un des effets surnois des changements survenus au cours des dernières années est au contraire la concurrence accrue de spectacles de musique anglophone étrangers se produisant dans des salles de petite et moyenne taille : puisque partout dans le monde, les artistes voient leurs revenus diminuer, nombreux sont ceux qui n'auraient pas jugé nécessaire de s'arrêter à Montréal à une autre époque, mais qui le font maintenant pour amoindrir les pertes. Par exemple, [entre 2004 et 2014](#), l'offre de représentations de spectacles anglophones de même que l'assistance de ces spectacles dans les petites salles au Québec ont augmenté respectivement de 231 % et 236 %.
- 14 Contrairement à ce qu'on observe dans d'autres disciplines, comme la danse, l'exportation n'a jamais constitué, en musique et en humour, un passage obligé pour rentabiliser une tournée ou encore un projet d'album. Il faut évidemment se réjouir des succès de certains de nos artistes à l'étranger et tenter de les renouveler. Mais il faut se garder de les ériger en modèle.
- 15 Nous avons procédé à une analyse de l'apport du financement participatif dans le secteur de la musique au Québec, en étudiant trois plateformes : Haricot, La Ruche et Kickstarter sur une période d'environ deux ans. Haricot et La Ruche sont des sites de financement participatif qui ont été créés au Québec et qui font la promotion de projets québécois (anglophones et francophones). Kickstarter est une entreprise américaine qui offre son hébergement à des projets de toute nature, partout à travers la planète dont au Québec. Nous avons repéré 161 projets québécois liés au secteur de la musique dans ces trois plateformes. 146 pour des albums, six pour des vidéoclips et sept pour des spectacles. Seulement 86 projets (53%) de financement ont rempli leurs objectifs. Les projets d'albums sont les plus populaires. Ces projets cumulent en moyenne 2 568 \$ par projet. Toutefois, il ne s'agit pas du genre de projet le plus soutenu. Les spectacles cumulent en moyenne près de 11 725 \$ par projet de tournée. Les projets de vidéoclips vont chercher en moyenne 1 667 \$. Ces montants recueillis par le sociofinancement sont très loin des budgets nécessaires à la réalisation d'un projet de qualité professionnelle.
- 16 Dans ce dernier cas, des propositions ont déjà été déposées auprès du ministère des Finances.
- 17 En appui aux arguments exposés dans cette section, rappelons qu'au-delà des impressions, les faits demeurent : si les moyens de découvrir la musique se diversifient, la radio demeure encore aujourd'hui la première source de découverte musicale. Cela est vrai au Québec, comme en témoigne une [enquête](#) réalisée en 2015, qui indique que la radio est le premier support utilisé par les Québécois pour écouter de la musique est la radio, citée par 53 % des répondants. En fait, dans les faits saillants de l'enquête, les auteurs relèvent que :

-
- au Québec, la radio commerciale est le véhicule le plus utilisé pour l'écoute de la musique québécoise de langue française, et encore plus chez les 25-34 ans et les 55-64 ans ;
 - la radio (51 %) est la première source d'information des Québécois pour en apprendre à propos de la musique québécoise de langue française, devant la télévision (50 %) et Internet (42 %).

Il n'y a pas qu'au Québec que la radio conserve son importance, au contraire. Cela est aussi vrai aux États-Unis, pays nettement plus avancé en matière d'adoption des nouveaux services. C'est ce qu'a confirmé une fois de plus l'édition 2015 du [Nielsen Music U.S. Report](#), qui conclut que la radio trône au sommet pour la découverte musicale, alors que 61 % des consommateurs américains utilisent la radio (FM et satellite) pour découvrir de la musique, un pourcentage en hausse par rapport à 2014.

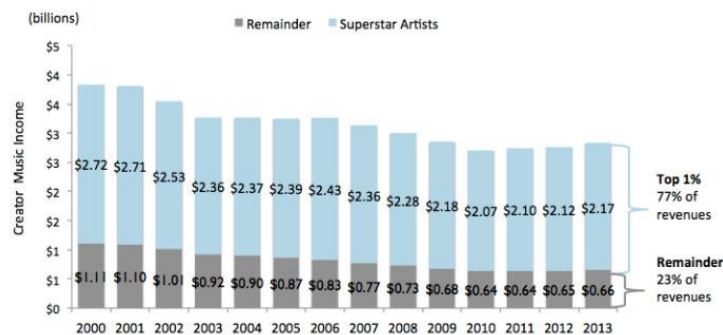
Alors que les services d'écoute de musique en continu déploient énormément d'énergie à créer des algorithmes efficaces, de plus en plus d'analystes en évoquent les limites. En entrevue au journal [The Guardian](#), le cofondateur de Beats (devenu Apple Music), Jimmy Iovine, a notamment affirmé : « Algorithms are really great, of course, but they need a bit of a human touch in them, helping form the right sequence. Some algorithms wouldn't know that Rock Steady could follow Start Me Up, y'know. That's hard to do. You have to humanise it a bit, because it's a real art to telling you what song comes next. Algorithms can't do it alone. They're very handy, and you can't do something of this scale without 'em, but you need a strong human element. »

Le même constat semble s'être imposé au sein de l'entreprise canadienne de programmation sonore payante Stingray. En août dernier, le vice-président principal, marketing et communications, Mathieu Poliquin, disait en entrevue à [La Presse](#) que l'ADN de la compagnie est « la force du contenu et le réseau de programmeurs à travers le monde. » L'entreprise compte 25 programmeurs basés à Montréal et 65 autres dans le monde – et ce sont eux, plutôt que des algorithmes, qui bâtissent les listes d'écoute.

Faire découvrir de la musique n'est pas une simple question technique ou mécanique. Pour l'ADISQ, il est évident que l'évolution technologique ne saurait éclipser l'importance de l'humain, qu'il soit animateur, chroniqueur ou directeur musical. Si la radio continue d'être citée comme un moyen privilégié de découverte musicale par le public, c'est certainement parce que ce dernier reconnaît son expertise en la matière, ayant conscience du casse-tête que peut représenter la découverte musicale lorsque l'on navigue sans guides et sans balises fiables dans un catalogue contenant des dizaines de millions de chansons.

- 18 Ces données sont tirées d'un rapport de la firme MIDiA Consulting, résumé ici par le [Financial Times](#) :

« Music industry analyst Mark Mulligan's MIDiA Consulting has published a new report exploring the 'superstar artist economy'. It suggests that while artists' share of total recorded-music income has grown from 14% in 2000 to 17% in 2013, the top 1% of musical works are now accounting for 77% of all those artist revenues thanks in part to a 'tyranny of choice' on digital services.



“The democratisation of access to music distribution has delivered great benefits for artists but has contributed to even greater confusion for fans, ironically culminating in an intensification of the superstar effect, with the successful artists relative share of the total pot of musical works getting progressively smaller,” as he puts it. So, while the report suggests that the growth of streaming has boosted global artist revenues since 2010, it suggests that the \$400m of streaming and subscription income for artists in 2013 was more weighted to the biggest stars than ever. The report breaks down the typical catalogue of a digital music service to gauge how much of it is meaningful.

“Of a typical 25 million digital catalogue only 6 million is ‘serious’ catalogue and of that only 1.25 million is streamed or purchased with any meaningful degree of frequency. The vast majority of the rest is only ever going to perform miserably in revenue terms,” it claims. “In the context of 25 million digital tracks 250,000 tracks – i.e. 1% – may not be quite as staggeringly small a number as it might at first appear but it nonetheless remains a clear imbalance and one that is intensifying.”

The report takes pains to point out that “superstar” artists aren’t necessarily just those signed to major labels, noting that a number of independent artists have broken into the 1% tier. It’s also clear that this isn’t just a digital phenomenon – witness the 75% share that the top 1% of artists take in physical sales. But the report is likely to fuel more arguments about whether streaming pays off for smaller artists. “Superstar streaming and subscription artist revenue totaled \$300 million in 2013, compared to \$90 million for the remainder,” it suggests. “Crucially the \$300 million is a larger amount of income shared among a smaller number of artists making the effect doubly impactful.” »

- 19 Dans l’état actuel du droit au Canada, des services tels que Apple Music, Spotify ou YouTube devraient clairement être assujettis à la Loi sur la radiodiffusion. Or, le CRTC a décidé en 1999 de les en exempter, puis a reconfirmé sa décision en 2009. Il nous apparaît essentiel que le CRTC mette fin à cette exemption. Cette action ne relève évidemment pas du gouvernement du Québec, mais nous estimons qu’au nom de la culture québécoise, celui-ci devrait affirmer une volonté politique claire et faire les représentations nécessaires.
- 20 Dans son [enquête](#) sur les pratiques culturelles au Québec en 2014, le ministère de la Culture et des Communications observe qu’à peine 1 % des répondants ont suivi un cours ou un atelier pour la création assistée par ordinateur (vidéo, photo, musique), au cours des 12 derniers mois, en pratique amateur. L’enquête confirme que cette pratique amateur est plus prisée chez les jeunes de 15 à 24 ans qui veulent pousser leurs compétences au-delà de l’utilisation instinctive des outils numériques. Ce groupe d’âge est aussi celui développe le plus une pratique amateur dans tous les autres secteurs dont le dessin, la création littéraire, la musique, le chant, le théâtre. Il n’en demeure pas moins que l’on ne parle ici que de 1 % des répondants et que la tranche d’âge qui se dit la plus active est celle où, de toute façon, on s’attend à trouver un intérêt marqué pour l’exploration de différentes formes d’expression.
- 21 Le témoignage de Christophe Lameignère, qui fut directeur du label Epic pour Sony Musique, illustre avec éloquence ce qu’il advient de la création musicale lorsqu’on

donne préséance à la demande sur l'offre : « On a vécu un âge d'or. Quand la musique était un marché de l'offre, c'est la maison de disques qui décidait ce qu'elle allait vendre au public. La vraie force d'Universal, c'était de fonctionner comme des petits labels indépendants et de faire émerger de vrais artistes. Un sur dix marchait, mais cela tenait moins du hasard. On prenait des risques et on avait des carrières qui duraient. Si on laisse faire la vox populi, il n'y a plus d'avant-garde, plus de création. Plus d'art. À partir de 2003 et la révolution numérique, on est passé à un marketing de la demande. C'est comme la démagogie en politique, on surfe sur ce qu'on croit être les attentes du public. Les maisons de disques sont devenues des traders. Mais à un moment va se poser la question du renouvellement artistique. » — [Le magazine du Monde, 6 avril 2016.](#)

- 22 À cet égard, tant le Conseil des arts et des lettres que la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma mettent de l'avant des définitions concrètes et structurantes de la pratique artistique qui ne peuvent être étendues à toute pratique créative individuelle. Nous recommandons que la nouvelle politique s'en inspire.



LA MUSIQUE QUÉBÉCOISE EN TRANSFORMATION

UN SECTEUR DYNAMIQUE, EN QUÊTE DE LEVIERS
POUR SE DÉMARQUER

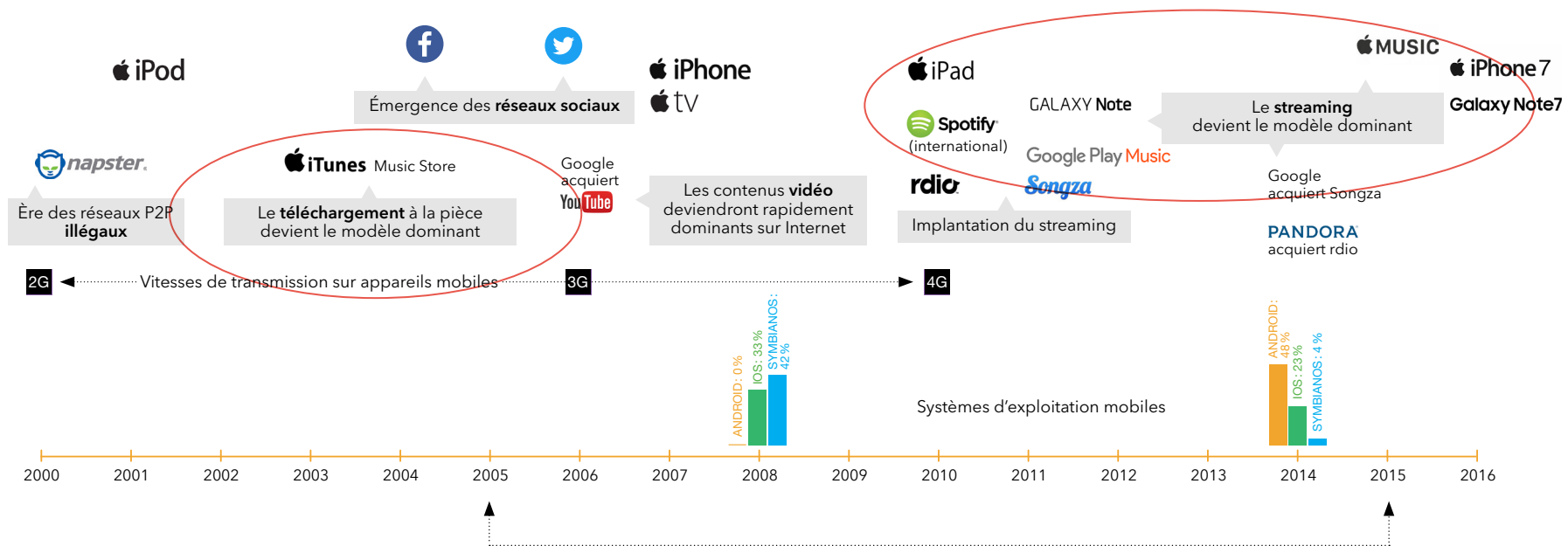
Décembre 2016



SOMMAIRE EXÉCUTIF

1. Au nom des quelque 250 entreprises culturelles qu'elle représente, l'ADISQ dépose ici une demande d'aide pour permettre au secteur québécois de la musique et de la variété de passer à la prochaine étape de son développement, dans ce qui est désormais une économie mondialisée de la culture.
2. Cette aide consiste en un soutien financier supplémentaire du gouvernement québécois, à la hauteur de 7,5 M\$ par année pendant deux ans.
3. Le soutien requis tourne autour de deux grands axes : l'optimisation de la performance des entreprises du secteur, et la mise en valeur des contenus et des artistes sur toutes les plateformes.
4. Le premier axe en appelle à un investissement de 6 M\$ par année, répartis de la façon suivante : 4 millions pour accroître l'accès des entreprises à une main-d'œuvre spécialisée de qualité, et 2 millions pour leur permettre d'augmenter la présence de nos artistes sur tout le territoire du Québec.
5. Le second axe exige un investissement de 1,5 M\$ par année, répartis de la façon suivante : 1 million pour la réalisation de matériel favorisant la visibilité de nos artistes, et 0,5 million pour des opérations de promotion collective.
6. Notre demande s'inscrit dans un plan d'action et une convergence d'efforts que l'industrie de la musique réclame de toutes les instances concernées pour rétablir un équilibre dans le marché de la musique, qui rémunère de plus en plus ceux qui distribuent et diffusent la musique, et de moins en moins ceux qui la créent et la produisent.
7. Ce déséquilibre découle de la captation de la valeur de la musique par de nouveaux intermédiaires : les plateformes de musique en ligne et les fournisseurs d'accès Internet. Les leviers qui peuvent aider à rendre la situation plus équitable sont législatifs, réglementaires, fiscaux et financiers. L'effort demandé ici au gouvernement du Québec est l'un de ces leviers. Il est essentiel et urgent.
8. Le soutien financier demandé aujourd'hui au gouvernement du Québec permettra à nos entreprises d'investir dans le savoir-faire, l'emploi et l'intégration de compétences spécialisées.

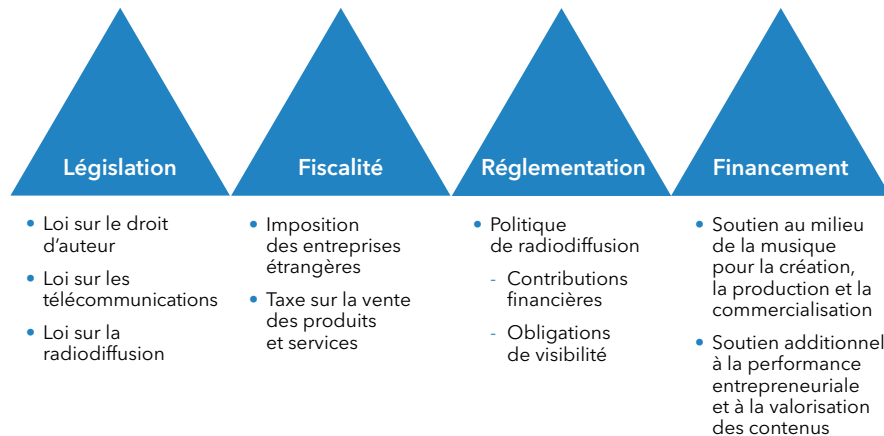
15 ANS QUI ONT TOUT CHANGÉ: QUELQUES REPÈRES



Depuis 10 ans, le nombre d'albums physiques vendus annuellement au Québec a diminué de plus de la moitié (57%).

QUATRE GRANDS LEVIERS POUR RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE DES FORCES DANS UN MARCHÉ DÉSTABILISÉ

QUATRE LEVIERS ESSENTIELS



Les leviers qui peuvent aider à rétablir un équilibre dans le marché de la musique au Canada sont législatifs, réglementaires, fiscaux et financiers. Ils existent, mais aucun n'a encore été adapté à notre nouvel environnement d'affaires malgré toutes les tentatives et les demandes de l'industrie de la musique depuis 15 ans.

De ces leviers doit découler aujourd'hui un plan d'action global, que nous avons résumé en page suivante.

UN PLAN D'ACTION GLOBAL

	ACTIONS VISANT LES SERVICES DE MUSIQUE EN LIGNE	ACTIONS VISANT LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET	AUTRES ACTIONS
Niveau fédéral	Fin de l'exception réglementaire s'appliquant à ces services	Modifications à la Loi sur le droit d'auteur pour responsabiliser ces acteurs face au contenu qu'ils distribuent	Restauration du régime de copie privée et élimination d'exceptions anachroniques visant les radios
	Mise en place d'obligations pour le développement des contenus culturels canadiens et leur visibilité	Modifications à la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion pour rendre possible l'imposition d'obligations visant le développement des contenus culturels canadiens et leur visibilité	
	Rehaussement majeur des tarifs de droits d'auteur		
	Assujettissement des entreprises étrangères aux règles fiscales canadiennes en vue de financer des mesures culturelles		
Niveau québécois	Assujettissement des entreprises étrangères aux règles fiscales québécoises en vue de financer des mesures culturelles		Soutien financier immédiat et accru au milieu québécois de la musique
			Soutien actif au milieu québécois de la musique dans ses représentations auprès des instances fédérales

LE SOUTIEN FINANCIER DEMANDÉ À QUÉBEC: UN INVESTISSEMENT DANS LE SAVOIR-FAIRE

LE NOUVEAU DÉFI DU MILIEU QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE



TRANSITION TECHNOLOGIQUE

Adaptation à l'accélération des changements des plateformes



TRANSITION ENTREPRENEURIALE

Acquisition et développement de nouvelles compétences et de nouvelles pratiques

2000 2010 2020

Contrairement à d'autres secteurs culturels, celui de la musique a pleinement assimilé le numérique sur le plan matériel de la technologie.

L'industrie cherche aujourd'hui à se donner un plan d'action qui n'est pas un investissement dans la technologie et les immobilisations, mais un investissement dans :

- le savoir-faire ;
- l'acquisition d'expertises ;
- et la mise en place des meilleures pratiques d'affaires dans une économie numérique de la culture.

C'est un investissement dans l'emploi, le talent et les ressources.

UN SOUTIEN DE DEUX ANS POUR LA MUSIQUE

[sommaire]

SOMMAIRE DU SOUTIEN DEMANDÉ

AXE 1

PERFORMANCE ENTREPRENEURIALE

Objectif

Optimiser la performance des entreprises du secteur de la musique et du spectacle de variétés, par des mesures ciblant le savoir-faire, le développement des talents et l'emploi.

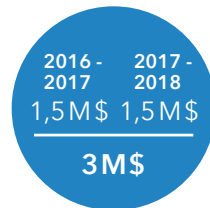


AXE 2

MISE EN VALEUR

Objectif

Favoriser la mise en valeur de la musique et du spectacle de variétés québécois.



L'ADISQ demande instamment au ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, avec l'appui de ses collègues du gouvernement du Québec, de mettre en place un plan d'action sur la musique et le spectacle de variétés et de le doter d'une somme supplémentaire annuelle de 7,5 millions \$ par année pendant deux ans.

La réussite de cette approche repose sur deux conditions préalables:

- que toutes les mesures d'aide sélective et toutes les sommes dédiées à l'heure actuelle au secteur de la musique et du spectacle soient pérennisées et que tous les éléments du régime de crédits d'impôt remboursables, dans le domaine du spectacle, soient rétablis aux conditions d'avant 2014;
- que les programmes actuels d'aide sélective soient revus afin de les rendre plus souples et plus adaptés aux réalités actuelles et de les rendre cohérents avec l'esprit du soutien demandé ici.

UN SOUTIEN DE DEUX ANS POUR LA MUSIQUE

[détail]

AXE 1

PERFORMANCE ENTREPRENEURIALE

Objectif

Optimiser la performance des entreprises du secteur de la musique et du spectacle de variétés par des mesures ciblant l'emploi et la main-d'œuvre dans ce secteur.

Mesure 1

Accroître l'accès des entreprises à une main-d'œuvre de qualité pour relever les défis particuliers relatifs à la visibilité de nos contenus sur toutes les plateformes, à la diversification des revenus et à l'exportation.

2016 - 2017	2017 - 2018
4 M\$	4 M\$

Mesure 2

Accroître la capacité des entreprises d'offrir aux artistes et aux artisans du secteur de la musique et du spectacle de variétés plus d'occasions de rejoindre leurs différents publics en augmentant leur présence sur tout le territoire du Québec.

2016 - 2017	2017 - 2018
2 M\$	2 M\$

AXE 2

MISE EN VALEUR

Objectif

Favoriser la mise en valeur de la musique et du spectacle de variétés québécois.

Mesure 3

Permettre aux entreprises d'augmenter significativement la réalisation continue de matériel audiovisuel favorisant la visibilité des artistes sur toutes les plateformes.

2016 - 2017	2017 - 2018
1 M\$	1 M\$

Mesure 4

Favoriser la réalisation d'opérations collectives de promotion de nos contenus.

2016 - 2017	2017 - 2018
0,5 M\$	0,5 M\$

Mesure 5

Mettre en valeur la musique du Québec à travers les actions et les activités des organismes gouvernementaux, publics et parapublics du Québec

2016 - 2017	2017 - 2018
-	-

Mesure 6

Défendre, notamment par l'engagement politique du gouvernement du Québec, l'équilibre de l'écosystème culturel de la musique du Québec en promouvant le principe d'une juste rétribution des artistes et des producteurs et un cadre réglementaire respectueux de ce principe.

2016 - 2017	2017 - 2018
-	-

UN SOUTIEN DE DEUX ANS POUR LA MUSIQUE

[argumentaire]

AXE 1

OPTIMISER LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS PAR DES MESURES CIBLANT L'EMPLOI ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS CE SECTEUR

Mesure 1

Accroître l'accès des entreprises à une main-d'œuvre de qualité pour relever les défis particuliers relatifs à la **visibilité de nos contenus sur toutes les plateformes, à la diversification des revenus et à l'exportation**

4 M\$/an

Une main-d'œuvre de qualité pour de nouveaux défis

Les changements induits par le streaming se matérialisent notamment pour les entreprises par des opportunités à saisir. Elles changent donc leur manière de faire pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché et demeurer compétitives.

L'un des aspects les plus importants est de disposer d'un certain nombre de compétences en lien direct avec la distribution numérique. Il faut notamment être en mesure de comprendre et d'analyser les rapports de distribution

numérique et de promouvoir les artistes directement et en continu. Ce sont deux grands types d'activités qui réclament des expertises en gestion des métadonnées, en promotion et en commercialisation en ligne. Compte tenu de l'intégration des activités et de la nécessité d'une réponse rapide (quasiment immédiate), ces compétences doivent être accessibles rapidement à l'entreprise pour une coordination efficace.

Aujourd'hui, les entreprises cherchent à structurer et à développer leurs activités en engageant des ressources qualifiées, mais peinent à les rémunérer. Le problème est d'autant plus criant que les compétences recherchées intéressent d'autres secteurs d'activité en mesure d'offrir des niveaux de rémunération appréciables.

En parallèle, les entreprises tentent aussi de diversifier leurs revenus en tirant le meilleur rendement de leur catalogue et des droits dérivés et voisins. Là encore, ce travail demande des personnes qualifiées pour soutenir les démarches de valorisation des droits.

Ces besoins nouveaux sont d'une importance stratégique pour les entreprises, mais aussi pour l'industrie. En se dotant de ressources humaines hautement qualifiées, les entreprises dessinent l'industrie compétitive de demain.

page suivante...

UN SOUTIEN DE DEUX ANS POUR LA MUSIQUE

[argumentaire]

AXE 1 (SUITE)

Le soutien à l'acquisition, au développement et à la rétention des compétences cible la structuration de l'industrie. Il vise à accompagner les entreprises dans leurs efforts pour passer à la prochaine étape de leur développement et à accroître et diversifier leurs revenus afin de demeurer compétitives.

La modalité de mise en œuvre devrait prendre la forme d'une aide générale à l'entreprise ciblant des emplois stratégiques.

En prenant en considération la taille et les besoins en ressources humaines des entreprises, la possibilité de proposer un niveau de rémunération compétitif et une aide représentant 50% des coûts pour l'entreprise, nous avons estimé que **la valeur de l'aide nécessaire pour ce volet est de 3,5 M\$.**

Soutenir l'exportation

D'abord, une mise au point s'impose: il est illusoire de voir dans l'exportation une solution permettant de compenser les pertes de revenus liées au développement du streaming. Bien que le numérique permette une meilleure circulation des œuvres musicales à travers le monde, il ne garantit pas le succès des artistes québécois à l'étranger. Les grands marchés d'exportation (États-Unis, France) sont déjà saturés par une offre locale surabondante, en plus d'être courtisés par des artistes de toute provenance. Un artiste doit redoubler d'ardeur et d'originalité pour se démarquer dans cette offre immense, qui est

d'ailleurs amplifiée par le numérique: les frontières tombent, mais pas les barrières. Bâtir une carrière à l'étranger demande beaucoup d'investissements. L'artiste doit être soutenu par une infrastructure de promotion, de représentation et de distribution. Il doit également y passer beaucoup de temps et mettre en veilleuse sa carrière locale. En fait, tout artiste n'est pas nécessairement destiné à une carrière internationale. Réussir une carrière sur son marché national doit demeurer possible et lui permettre de vivre de son art.

Ces paramètres établis, la distribution numérique permet beaucoup plus facilement l'accès aux marchés internationaux. Par contre, rendre un produit disponible n'est pas suffisant pour lui donner de la visibilité. Il faut investir des sommes importantes en marketing et promotion directement sur les marchés. De plus, le streaming permet de connaître presque instantanément la réponse des marchés. Toutefois, pour pouvoir se servir de cette connaissance et profiter des opportunités, il faut des actions rapides, quasiment immédiates, et ciblées sur les marchés en développement.

Le besoin est donc une aide ciblée sur le développement des liens d'affaires et la promotion de l'artiste sur les marchés d'exportation. Concrètement, si l'entreprise constate qu'un artiste a du potentiel sur le marché, elle devrait avoir la capacité immédiate de pouvoir se rendre sur place pour nouer des liens d'affaires, faire appel localement à des ressources spécialisées en relations de presse et en promotion. **Nous estimons les besoins en la matière à 0,5 M\$.**

page suivante...

UN SOUTIEN DE DEUX ANS POUR LA MUSIQUE

[argumentaire]

AXE 1 (SUITE)

Mesure 2

Accroître la capacité des entreprises d'offrir aux artistes et aux artisans du secteur de la musique et du spectacle de variétés plus d'occasions de rejoindre leurs différents publics **en augmentant leur présence sur tout le territoire du Québec**

2 M\$/an

La plupart des programmes sont basés sur une dichotomie entre la production d'enregistrements sonores et la production de spectacles. L'état des lieux tend à démontrer qu'on assiste dans de plus en plus de cas à une fusion artistique de la production de l'enregistrement et du spectacle: le format des enregistrements sonores éclate, l'album devient un outil de promotion du spectacle, leurs lancements sont synchronisés, etc.

Dans ce contexte, vouloir soutenir la production des spectacles sans prendre pleinement en compte l'investissement artistique et promotionnel global des entreprises ne correspond plus à la réalité de l'industrie. **Nous estimons les besoins en la matière à 2 M\$.**

AXE 2

FAVORISER LA MISE EN VALEUR DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS QUÉBÉCOIS

Mesure 3

Permettre aux entreprises d'augmenter significativement la **réalisation continue de matériel audiovisuel** nécessaire à la visibilité des artistes sur toutes les plateformes

1 M\$/an

Les entreprises n'ont jamais produit autant de matériel audiovisuel pour soutenir la carrière des artistes et la vente de leurs albums et de leurs spectacles. Toutefois, le format du vidéoclip n'est plus dominant comme voici quelques années. Aujourd'hui, il faut alimenter les réseaux sociaux, être réactif, se renouveler rapidement. Le vidéoclip demeure une magnifique carte de visite, mais il ne comble pas, à lui seul, tous les besoins en matière de matériel audiovisuel.

Nous proposons que les aides ne soient plus seulement consacrées au format du vidéoclip et qu'elles puissent intégrer une large part du matériel audiovisuel produit. **Cette ouverture doit s'accompagner d'une bonification évaluée à 1 M\$.**

page suivante...

UN SOUTIEN DE DEUX ANS POUR LA MUSIQUE

[argumentaire]

AXE 2 (SUITE)

Mesure 4

Favoriser la réalisation d'opérations collectives de promotion de nos contenus

0,5 M\$/an

Les opérations collectives sont nécessaires pour renforcer l'ensemble des acteurs du secteur de la musique et du spectacle de variétés québécois. Deux priorités se dégagent :

- La première consiste en des actions collectives visant à faire la promotion de la diffusion des productions québécoises dans les espaces publics. Cet aspect transcende la dimension économique : sans musique québécoise dans l'espace public, une partie de l'environnement culturel citoyen québécois est aliéné.
- De même, pour agir efficacement, il faut comprendre. Le secteur de la musique et du spectacle de variétés québécois a besoin de données statistiques et d'études pour mesurer les changements qui le traversent et le transforment. Des indicateurs fiables sont une condition nécessaire à des actions rapides et concluantes. Il est notamment essentiel de pouvoir suivre et de promouvoir un suivi optimal des métadonnées, qui sont devenues en enjeu essentiel avec le streaming.

Mesure 5

Mettre en valeur la musique du Québec à travers **les actions et les activités des organismes gouvernementaux, publics et parapublics du Québec**

Mesure 6

Défendre, notamment par l'engagement politique du gouvernement du Québec, l'équilibre de l'écosystème culturel de la musique du Québec en promouvant le **principe d'une juste rétribution des artistes et des producteurs et un cadre réglementaire respectueux de ce principe**

Ces deux dernières mesures sont sans coûts directs pour le gouvernement, mais viennent traduire au quotidien et sur la base d'un principe l'engagement politique du gouvernement du Québec envers les artistes et les producteurs de la musique et du spectacle de variétés du Québec. Leur mise en œuvre est la démonstration d'une volonté d'agir pour défendre l'avenir d'une industrie locale et, ce faisant, d'un pan entier de la culture québécoise.

POURQUOI AIDER LES ENTREPRISES EN MUSIQUE AU QUÉBEC ?

1

C'EST UN MODÈLE QUI MARCHE

Les entreprises réussissent à générer 84 % de leurs revenus de façon autonome, à partir d'une aide de l'État qui agit comme levier.

Historiquement, les entreprises indépendantes du Québec ont eu une part de marché pouvant dépasser les 40 %, ce qui est exceptionnel en comparaison des autres marchés locaux, où dominent les grands labels internationaux.

En outre, il a été observé que les artistes les mieux entourés professionnellement sont ceux qui réussissent le mieux.

2

LES ENTREPRISES PERMETTENT LE RENOUVELLEMENT ET LA DIVERSITÉ

Le modèle entrepreneurial repose sur le principe du capital de risque : il permet à des producteurs d'investir une part des profits récoltés grâce à un artiste à succès dans le développement d'artistes émergents.

Par contraste, un artiste seul ne peut investir que dans son unique carrière.

3

LES ENTREPRISES SONT LE MEILLEUR OUTIL POUR ACCÉDER AUX MARCHÉS NATIONAUX OU INTERNATIONAUX

Rendre un produit disponible n'est pas suffisant pour lui donner de la visibilité : il faut investir des sommes importantes en marketing et promotion.

De nombreuses études démontrent que les coûts et la complexité de la mise en marché sont multipliés dans l'univers numérique.

4

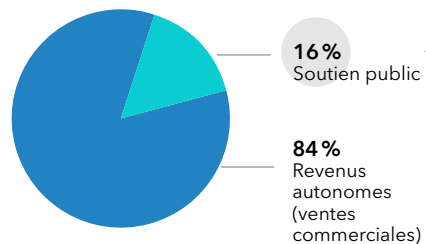
LES ENTREPRISES JOUENT UN RÔLE STRUCTURANT

Elles sont ce maillon de la chaîne où s'articulent la création, la production, la promotion et la diffusion, l'offre et la demande.

Les nouvelles plateformes n'ont pas rendu l'entreprise superflue dans le monde de la musique, pas plus qu'en cinéma, en télévision, en théâtre ou en littérature : nos artistes ont encore et toujours besoin d'un encadrement professionnel pour exploiter leur talent et développer leur carrière.

UNE INDUSTRIE D'INDÉPENDANTS, OÙ LA PRISE DE RISQUE EST CELLE DE L'ENTREPRENEUR

SOURCES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DE LA MUSIQUE



En musique, le soutien financier public agit comme un levier sans lequel la prise de risque par le privé ne serait pas possible.

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE 108 ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DU SECTEUR DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Revenu	Nombre d'entreprises	Revenus totaux	Dépenses totales	Marge bénéficiaire
0-250K\$	38	5 065 977\$	4 557 577\$	10,0%
250K\$-500K\$	18	7 265 444\$	7 121 516\$	2,0%
500K\$-750K\$	12	7 798 985\$	7 467 945\$	4,2%
750K\$-1M\$	10	8 409 757\$	7 905 414\$	6,0%
1M\$-1,25M\$	7	8 014 795\$	7 499 505\$	6,4%
1,25M\$-1,5M\$	4	5 413 626\$	5 523 454\$	-2,0%
1,5M\$ et plus	19	115 351 204\$	106 135 496\$	8,0%
TOTAL	108	157 319 788\$	146 210 907\$	7,1%

Source : SODEC, données de 2013-2014

La réalité entrepreneuriale du secteur de la musique au Québec est différente à deux titres :

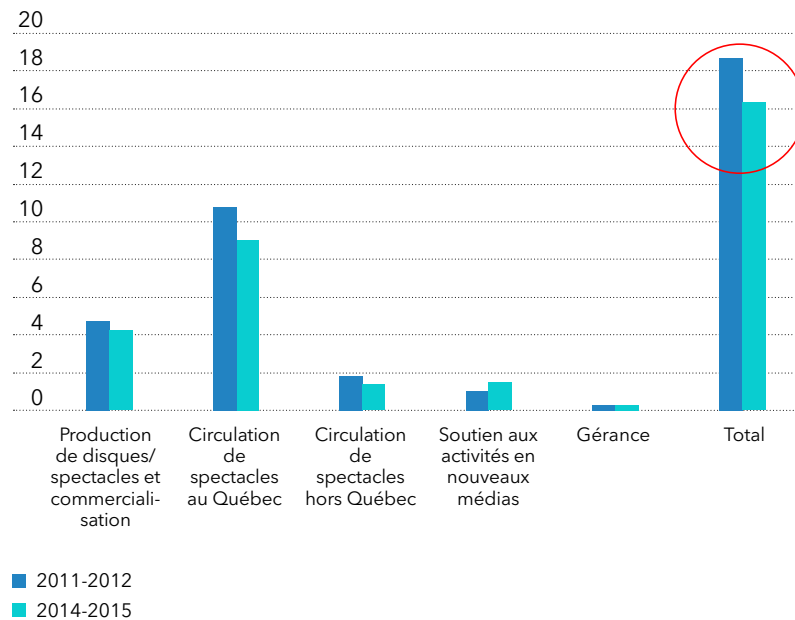
- **différente de celle du reste du monde** parce qu'elle repose sur des entreprises locales indépendantes et non sur de grands labels internationaux : ceux-ci sont virtuellement absents de toute activité de production musicale au Québec ;
- **différente de celle des autres secteurs culturels** parce que l'investissement et la prise de risque sont massivement pris en charge par le privé : contrairement à d'autres industries culturelles où les revenus proviennent presque exclusivement des diverses formes d'aide publique, le secteur de la musique réussit à générer des revenus autonomes importants.

Cependant, la musique demeure un secteur à marge bénéficiaire précaire. Dans ce contexte, le soutien financier de l'État agit comme un levier qui permet la prise de risque par l'entrepreneur privé.

POUR UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN PLUS STRUCTURÉ ET PLUS PRÉVISIBLE

SOUTIEN ACCORDÉ PAR L'ÉTAT QUÉBÉCOIS AUX ENTREPRISES DE LA MUSIQUE ET DE LA VARIÉTÉ

(en millions de \$)



Sources : SODEC, ADISQ

Malgré la mise en place de certains programmes, le soutien public à l'industrie de la musique a été globalement **réduit de 12,6%** depuis le début de la décennie, notamment parce que les nouvelles mesures ont été ciblées sur des initiatives limitées en envergure et en durée.

Résultat : les entrepreneurs de la musique doivent souvent naviguer à vue.

Pour les prochaines années, il est essentiel que les investissements privés de nos entrepreneurs puissent se faire sur un horizon de prévisibilité beaucoup plus sûr quant au soutien de l'État.

REMERCIEMENTS

L'ADISQ tient à remercier toutes les personnes concernées de l'attention qu'elles porteront à cette demande.

Nous demeurons disponibles pour tout complément d'information.

Pour suivi :

SOLANGE DROUIN

Vice-présidente aux affaires publiques
et directrice générale

T: 514 842-5147, poste 228

C: sdrouin@adisq.com